

VILLE DE LOUVIERS
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2015**

PRESENTS : M. PRIOLLAUD, Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. LECUYER, Mmes ROUZEE, OUADAH, Mme LANGEARD, Adjoint, MM. JUBERT, DUVERE, JUHEL, WUILQUE, Mmes VEYRAC, TOUMERT, LEMAN, M. BAZIRE, Mme BOISSEL, MM. DO ROSARIO, Mme DJEMEL (jusqu'à la délibération n° 15-038), M. GAUTIER, Mme CARON-DOUBET, M. YUNG (jusqu'à la délibération n° 15-026), M. MARTIN, Mme DUMONT, Mme JULLIEN-MITSIENO (jusqu'à la délibération n° 15-026), M. CANIVET (jusqu'à la délibération N° 15-038), Mme JEANNE-TELLIER, M. LARUE, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. LE ROUX à M. WUILQUE
- M. PIRES à M. LECUYER
- Mme HOFFMANN à Mme BOISSEL
- Mme DJEMEL à Mme TOUMERT (à partir de la délibération n° 15-039)
- M. SAVY à Mme TERLEZ
- M. YUNG à Mme JEANNE-TELLIER (à partir de la délibération n° 15-027)
- M. RENONCOURT à Mme DUMONT
- Mme JULLIEN-MITSIENO à M. CANIVET (à partir de la délibération n° 15-027)

ABSENTS : M. CANIVET et Mme JULLIEN-MITSIENO (à partir de la délibération n° 15-039)

A 18h30 Monsieur le Maire prend la parole et déclare la séance ouverte.

Mme Caron-Doubet est désignée secrétaire de séance en l'absence de M. Savy. Elle procède à l'appel.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

QUORUM

Présents : 28

Pouvoirs : 5

Votants : 33

M. le Maire présente l'ordre du jour en rappelant auparavant que le festival des grands amateurs de piano se déroulera les 17,18 et 19 avril prochain à Louviers en partenariat avec le concours international des grands amateurs de piano. Il remercie les organisateurs de ce concours qui ont invité une trentaine de lovériens à assister à Paris à

la finale de ce concours. Ce sont des lauréats de ce concours qui viendront se produire à Louviers. Ce festival à Louviers s'organise aussi en partenariat avec France Bleu et Paris Normandie. M. le Maire invite le public à venir nombreux pour le concert d'ouverture qui se tiendra au Grand Forum le vendredi 17 avril à 20h30.

**N° 15-026 - AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDIT DE PAIEMENT
CLOTURE AP 2007-2014 ET OUVERTURE AP 2015 -2020**

M. le Maire intervient :

- la Halle semi-couverte – Place de la Halle
On s'attache à l'embellissement de l'hypercentre de Louviers et cela se fera en concertation organisée avec les commerçants ; j'en profite pour vous annoncer que dans le cadre du mois de l'architecture, une réunion sur l'architecture se tiendra lundi prochain à 19h30 au Grand Forum portant sur le thème « La Ville sur la Ville, d'où venons nous, où allons-nous ? » avec des architectes, des urbanistes, des habitants, des responsables associatifs afin de réfléchir aux orientations urbanistiques de notre ville. Les APCP s'inscrivent aussi dans cette démarche de cohérence globale.
- La voirie et les aménagements qualitatifs.
- La mise en souterrain des réseaux.
S'agissant de la fuite de gaz dernièrement, je souhaite rassurer et dire que le réseau de gaz ERDF est en très bon état à Louviers ; ce sont des sujets suivis de très près.
- La réhabilitation des propriétés communales.
Nous avons engagé une étude de mutualisation des locaux. Il faut des bâtiments municipaux aux normes et bien isolés pour faire des économies avec la chaufferie bois.
- Une AP sur l'Eglise Notre Dame avec le comité consultatif qui avance sur les travaux.
- Une AP sur les réserves foncières qui répond aux engagements que la Ville a pris auprès de l'EPFN.
- Une AP sur la mise en œuvre du PLU qui est un document vivant qu'il faut faire évoluer.
- Une AP sur l'aménagement l'ANRU ; je rappelle que la candidature de la Ville au volet régional sur le programme de l'ANRU pour le quartier des Oiseaux est bien engagée.
- La poursuite du programme de vidéosurveillance.
- Une AP pour la Maison des Sports.

Ce sont là des projets structurants de la nouvelle municipalité.

M. Yung prend la parole :

Tous nos investissements sont terminés en 2014 ; on avait bien prévu notre coup. Vous n'avez donc pas à régler des investissements que vous n'aviez pas prévus. Donc les sommes que vous aurez à engager ne sont pas importantes pour l'instant tant que vos nouveaux projets n'ont pas démarré. Ce qui permettra de baisser le désendettement pendant 2 ans et je m'en réjouis contrairement à ce que vous pensez.

Je ne vais pas discuter sur vos projets. J'espère qu'il y aura des projets plus structurants car ceux-là sont limités.

M. le Maire rappelle que par nature, les projets au contrat d'agglomération sont structurants. Une patinoire, une cité numérique sont structurants. C'est un projet ambitieux et réaliste par rapport aux finances municipales.

M. Yung répond :

Je vous parle de projet Ville, l'école Jules Ferry. Au niveau Agglo, vous vous êtes bien débrouillé pour faire financer les projets.

M. le Maire dit :

Nous travaillons sur l'école Jules Ferry et nous avançons sur sa réhabilitation en concertation avec le directeur et la directrice de l'école. Il y a beaucoup de solutions qui permettent de rénover ce site et conserver notre patrimoine. Dans notre programme pluriannuel d'investissement, il est prévu les travaux de l'école Jules Ferry.

M. Martin intervient :

Les APCP sont les plus importants dans le budget car c'est l'investissement qui se dessine. Le projet que vous présentez est un projet d'austérité, de régression, d'assouplissement de la ville et de déclin pour la ville.

Une vingtaine d'équipements structurants, oui nous savions faire. Pour l'instant vous ne proposez rien, un coup de ripolin sur l'école Jules Ferry n'est pas suffisant. Ce projet n'était pas seulement un projet de réhabilitation interne du bâtiment et tous les avis concordait sur le fait que le danger que représente la rue des Maillets nécessitait une restructuration complète. Il faut conserver la façade et réinsérer l'école dans le quartier en créant une voie piétonne et l'ouvrir vers le jardin public. C'était un vrai projet urbanistique, architectural. Les parents d'élèves ont suffisamment manifesté pour avoir une nouvelle école et ne seront pas satisfaits.

Qu'allez-vous faire de l'ensemble patrimonial de l'usine Audresset que nous avons acheté ? Vous mettez ça à la poubelle.

Pour le gymnase Haltérophilie-Futsal, des sommes importantes avaient été dépensées, c'est du gaspillage. Vous ne ferez pas d'équipement sportif à Maison Rouge sauf des pistes de danse pour les amis de Mme Ouada.

Et simplement parce que vous ne savez pas faire et que vous avez perdu la confiance des banques et que vous n'avez plus de capacité d'emprunt et d'investissement, vous nous proposez un programme zéro en matière d'investissement.

M. le Maire répond :

Grâce à la substitution d'un Futsal par une Maison des Sports, la municipalité a financé le désamiantage des barres de Maison Rouge. Allez demander aux habitants de Maison Rouge si c'est du gaspillage !...

Mme Terlez ajoute :

S'agissant du désamiantage et notre capacité à mettre autour de la table les partenaires institutionnels, nous avons mis en place un financement croisé, ce qui a été salué par le comité d'engagement de l'ANRU.

M. Martin rétorque :

Ce que dit Mme Terlez peut faire illusion auprès des gens qui ne connaissent pas le dossier. Il est normal que l'Etat et la Case se félicitent car ce n'était pas à la Ville de

 Louviers de payer, elle n'était pas maître d'ouvrage. On a même été jusqu'à poser une question écrite à l'assemblée nationale.

M. Yung s'adresse à M. le Maire :

Je ne peux pas vous laisser dire avec Mme Terlez qu'on a laissé tomber l'ANRU. L'Etat était prêt à payer. Moi j'étais Président de l'Agglo, j'aurais payé.

Mme Terlez répond :

C'est parce que nous avons tous bougé que le désamiantage a pu se faire. C'est parce que nous avons réuni tout le monde.

M. Yung dit :

Vous avez bien travaillé dans la continuité de ce que nous avons fait.

Le Conseil **décide** :

Article 1

Après avoir constaté le niveau de réalisation par opérations, et le reste à financer selon l'annexe I, de procéder à la clôture des programmes suivants :

No ou intitulé de l'A.P.
Dépenses
ACCOMPAGNE 2007 2 VIDEO SURVEILLANCE
BOUGE 2007 2 ECOLE DE MUSIQUE
CONSTRUIT 2007 2 EGLISE NOTRE DAME
CONSTRUIT 2007 3 VOIRIE
CONSTRUIT 2007 7 ECOLE JULES FERRY
CONSTRUIT 2010 2 AMENAGEMENT ANRU
DIALOGUE 2007 1 COMMISSION DE QUARTIER
DIALOGUE 2007 2 MAISON QUARTIER OUEST
DIALOGUE 2007 3 MAISON DE QUARTIER EST
ENTREPREND 2007 1 PATRIMOINE COMMUNAL
ENTREPREND 2007 3 ACTIONS FONCIERES
ENTREPREND 2007 4 TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX
ENTREPREND 2007 5 PLAN LOCAL D URBANISME
Recettes
ACCOMPAGNE 2007 3 VIDEO SURVEILLANCE RECETTE
BOUGE 2007 5 ECOLE DE MUSIQUE RECETTE
CONSTRUIT 2007 8 VOIRIE RECETTE
CONSTRUIT 2007 9 ECOLE JULES FERRY RECETTES
CONSTRUIT 2010 1 EGLISE NOTRE DAME RECETTE
CONSTRUIT 2010 3 AMENAGEMENT ANRU RECETTE
ENTREPREND 2008 1 PLAN LOCAL D URBANISME R

Article 2

De procéder à l'ouverture du cadre Programme/Opérations suivant pour la période 2015-2020

No ou intitulé de l'A.P.
Dépenses
001 2015 1 PLACE AUX DRAPERS HALLE SEMI-COUVERTE
001 2015 3 VOIRIE - AMENAGEMENTS QUALIFICATIFS
001 2015 5 MISE EN SOUTERRAIN RESEAUX
002 2015 1 REHABILITATIONS PROPRIETES COMMUNALES
002 2015 2 EGLISE NOTRE DAME REHABILITATION
003 2015 1 RESERVES FONCIERES
003 2015 2 MISE EN OEUVRE PLU
003 2015 3 AMENAGEMENT ANRU
004 2015 1 PROGRAMME VIDEO SURVEILLANCE
005 2015 1 MAISON DES SPORTS
Recettes
003 2015 4 AMENAGEMENT ANRU
004 2015 2 PROGRAMME VIDEO SURVEILLANCE

Article 3

De procéder à l'ouverture des crédits d'AP selon l'annexe II jointe

Adopté par 25 voix pour et 8 abstentions.

N° 15-027 - BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2015

M. le Maire remercie le service des Finances, l'ensemble des services de la ville, l'Adjoint aux Finances et la municipalité et dit vouloir adresser un message de responsabilité et d'optimisme à travers ce budget. Il affirme avoir la conviction d'être sur la bonne voie.

M. Lecuyer indique que le budget primitif 2015 soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante trouve son équilibre en section de fonctionnement à 25,88 et 24 millions d'euros en section d'investissement, avec un autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de l'investissement de 2,72 millions d'euro. Ce budget 2015 s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint pour les finances locales en raison d'un contexte économique morose et d'une baisse sans précédent des dotations de l'Etat.

Ce budget primitif 2015 est conforme aux orientations exposées lors du débat d'orientations budgétaires, tenu en séance du 26 janvier. Il a été élaboré, en l'absence de transmission par les services de l'Etat des informations concernant les montants des dotations attribuées - dotation globale de fonctionnement et dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale - des bases fiscales prévisionnelles, en tenant compte des hypothèses de variations des ressources attendues sur cet exercice comptable.

En section de fonctionnement, les produits courants sont estimés pour un montant de 25,8 millions d'euro, soit un montant supérieur au montant adopté sur l'exercice 2014 de 25,5 millions d'euro, et constaté au CA 2014. Cette progression est en réalité en « trompe l'œil » du fait des effets de comptabilisation en année pleine

(effet report) , notamment sur les nouvelles activités périscolaires [NAP] et les recettes venant en atténuation de charges de personnels.

Le poste « fiscalité » est estimé pour un montant de 16,3 millions d'euro, soit une légère progression par rapport à l'exercice précédent (+) 85 mille euro. La fiscalité ménagée a été calculée sur la seule base de revalorisation des valeurs cadastrales votée par la Loi de Finances 2015, soit (+) 0,90 %, déduction faite des rôles complémentaires perçus en 2014.

Les droits de mutation à titre onéreux [DMTO] avaient été initialement envisagés au budget primitif 2014 pour un montant de 370 mille euro. Au Compte Administratif 2014, ce poste enregistre une perception à hauteur de 284 mille euro. L'hypothèse retenue dans ce budget 2015 porte l'inscription à 300 mille euro, en se fondant sur le dynamisme enregistré sur la fin de l'année 2014. Les allocations compensatrices, non connues avec certitude en l'absence de la réception de l'état fiscal 1259, sont provisionnées avec une baisse de 18 mille euro pour tenir compte des ajustements historiquement constatés sur l'enveloppe normée des concours de l'Etat.

Les autres postes relevant des produits indirects de fiscalité sont reconduits sur la base de l'exercice antérieur.

Le poste « dotations budgétaires » est quant à lui estimé pour un montant de 4,91 millions d'euro, contre un niveau de perception de 5,24 millions d'euro au Compte Administratif 2014, soit une baisse de 330 mille euro, montant équivalent à 3,5 points de fiscalité.

La Dotation Globale de Fonctionnement a été estimée, selon la loi de finances 2015, pour un montant de 3,4 millions d'euro soit (-) 466 mille euro par rapport à l'exercice 2014. En revanche la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a, quant à elle, été réévaluée à 950 mille euro, soit une progression attendue de (+) 136 mille euro, traduisant un effet de péréquation, inscrit dans la loi de finances, et donc de pondération de l'effort à consentir au titre du redressement des comptes publics.

Le poste « participations reçues » enregistre quant à lui les versements de nos partenaires dans le cadre des différents dispositifs municipaux d'intervention. Ce poste est évalué pour un montant de 2,05 millions d'euro, contre 1,76 million constaté au CA 2014, soit une progression de 341 mille euro. Il progresse notamment du fait des participations en année pleine du financement des NAP, du nouveau mode de calcul de la Caisse d'Allocations Familiales, fondé sur l'amplitude horaire et non plus sur les heures réalisées, et de la non reconduction de la réfaction subie essentiellement sur l'exercice 2014.

Les autres participations sont inscrites en diminution de (-) 50 mille euro.

Les recettes en atténuation des charges de personnels sont quant à elles inscrites en progression de (+) 294 mille euro. Cette inscription traduit des effets « reports » en année pleine et la poursuite de la politique d'intégration au sein des services municipaux d'emplois aidés, notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Cette inscription intègre dans une moindre mesure la poursuite de la politique de rationalisation de la gestion des ressources humaines.

Les « redevances », c'est-à-dire les produits issus de la tarification des services municipaux, sont reconduits pour un montant sensiblement équivalent à celui voté en année N-1.

Le poste « produits d'activités » enregistre un recul de (-) 89 mille euro, essentiellement lié à une année 2014 anormalement haute en raison de la perception de nombreux avoirs sur les postes fluides matérialisant des erreurs de facturation (électricité, Chauffage).

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été prévu à la hausse et neutralisé par le reversement d'un surplus de dotation de solidarité conformément à la décision prise par l'EPCI.

■ **Evolution des Ressources courantes : CA 2014 et Budget Primitif 2015**

Poste Budgétaire	Elements de cadrage	B	C	C - A
		CA 14	BP_2015	Ecart CA -1
I Ressources courantes [A]		25 400	25 601	202
Total Ressources : [A] + DSC neutralisation FPIC		25 597	25 991	295
Fiscalité		16 249	16 300	51
	Directe - taxes menages	10 090	10 160	70
	Indirecte	835	874	39
	DMTC	284	300	16
	Taxe électricité	314	330	16
	TLPE - Dirs voirie	228	236	8
	Divers	8	6	0
	EPCI - AC	4 614	4 574	- 40
	Allocations Compensatrices	710	692	- 18
Dotations Budgétaires		5 243	4 913	- 330
	DGF	3 873	3 407	- 466
	DSU	614	650	136
	EPCI - DSC (1)	556	556	0
	Total DSC (1) +(3)	590	676	20
Participations reçues		1 763	2 056	293
	CAF_PS	775	1 116	341
	CAF Enfance-Jeunesse	479	476	- 3
	CAF Autres	179	161	- 13
	CG 27	93	92	- 1
	Region Hte Normandie	68	57	- 11
	Etats	36	31	- 5
	Communes	30	31	0
	Autres	103	63	- 41
Récettes Atténuation		488	782	294
Produits Financiers		0	0	0
Rédevances		1 139	1 166	27
Produit d'activités		395	307	- 89
	Parc Locatif	125	149	23
	Autres Produits [Avoirs ...]	145	25	- 120
	Remboursements de frais	124	133	8
Produits Exceptionnels		122	79	- 44
FPIC				
	(2) + (3) - (1)			
	Contribution (1)	197	280	83
	Perception (2)	163	226	63
	Neutralisation [DSC EPCI] (3)	34	54	20

Les Dépenses courantes sont proposées pour un montant de 21,86 millions d'euro contre 22,61 millions d'euro constatés au Compte Administratif 2014, soit une réduction de la dépense de l'ordre de (-) 3,98 %.

Le montant obtenu résulte de la mise en équation budgétaire exposée lors du débat d'orientation budgétaire et qui peut s'énoncer de la manière suivante :

La capacité à dépenser, c'est-à-dire à fonctionner, est obtenue en soustrayant aux ressources courantes de la section de fonctionnement le service de la dette, c'est-à-dire

les charges financières et l'annuité en capital, afin de couvrir sur les fonds propres et récurrents (section de fonctionnement) les engagements passés (dette).

Les ressources propres d'investissement, dites de ressources de couverture au sens de l'article L. 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales – FCTVA – Aliénations d'Actif – Taxes d'urbanisme - sont affectées dans leur globalité au financement des dépenses d'équipement.

Agrégat Budgétaire	Calcul	Poste Budgétaire	Elements de cadrage	BP_2015
		I Ressources courantes [A]		25 001
		Total Ressources : [A] + DSC neutralisation FPIC		25 891
			Neutralisation [DSC EPCI] (3)	54
II Ressources de couverture [B]				695
		FCTVA		676
		Fiscalité d'urbanisme		43
		Aliénation Actif		176
III Service de la dette [C] = 1 + 2				3 864
III. Epargne réglementaire () [D] = [1] [MAC min (0)]				4
IV Capacité Autofinancement [D] [...] Valeur cible : [D] = [B]				297
Capacité à dépenser		Ressources courantes - (Service de la dette) - FPIC		21 714
Masse salariale				13 360
		Depenses courantes *		6 354
		1. Obligatoire		963
		2. Participation		2 194
		3. Dépenses de Structures / Gestion		1 389
		4. Crédits Activités		1 808

La masse salariale est envisagée pour un montant de 13,36 millions d'euro, en progression de (+) 228 mille euro par rapport au CA 2014, soit une variation de (+) 1,73 %.

Les frais de personnels représentent le premier poste de dépense de la collectivité et totalisent 57,4 % du budget de fonctionnement.

L'impact Glissement Vieillesse Technicité [GVT], est valorisé à hauteur de (+) 198 mille euro.

Les effets reports, liés aux NAP en particulier, et les recrutements programmés sont partiellement compensés par des efforts de gestion sur la partie variable de la masse salariale (heures supplémentaires et remplacements soumis à des procédures de contrôle), ainsi que des réorganisations de services permettant de maîtriser la croissance de la masse salariale.

Les dépenses obligatoires, inscrites pour un montant de 963 mille euro soit une progression de (+) 31 mille euro, sont pour large part liées à l'augmentation du contingent incendie.

Les participations versées affichent une progression de (+) 128 mille euro par rapport à l'exercice précédent. Elles intègrent une hausse de la subvention versée au Centre Communal d'Action sociale pour un montant de (+) 101 mille euro, l'impact en année pleine du dispositif CASEO pour le secteur associatif.

Les dépenses de structure sont inscrites pour un montant de 3,36 millions d'euro contre 3,62 millions d'euro constatés au Compte administratif 2014, soit (-) 264 mille euro.

Les baisses d'inscriptions sur les fluides, (-) 225 mille euro expliquant 84 % de la variation du poste, correspondent, parallèlement aux éléments évoqués au paragraphe dédié aux autres produits d'activité, aux litiges de facturation identifiés. Le parc véhicule constate un recul de l'ordre de 10%, soit (-) 28 mille euro, traduisant des optimisations structurelles (marché carburant, restitution véhicules LLD).

Les crédits d'activité évoluent de 2,15 à 1,84 millions d'euro, soit une baisse de (-) 304 mille euro et font l'objet d'une attention particulière pour restaurer l'épargne et rendre soutenable la baisse des dotations de l'Etat.

A ce titre, le poste publication constaté pour un montant de 183 mille euro au CA 2014, se voit appliquer une baisse d'environ 26 % sous l'effet d'une mise en concurrence généralisée sur l'ensemble des publications municipales. La mesure consistant à proposer une compensation tarifaire aux usagers du centre aquatique intercommunal n'est pas reconduite afin de préserver les actions prioritaires, tel que l'aménagement des temps scolaires (+ 40 mille euro).

Les crédits d'intervention, c'est-à-dire les dépenses non rubriquées par ailleurs, diminuent de 1,62 à 1,40 millions d'euro, soit un recul de 223 mille euro.

Ce recul est la traduction d'efforts consentis par les services, sans baisser la qualité du service public, et la seule alternative à tout nouveau surplus de prélèvement fiscal sur les ménages.

En ce qui concerne le service de la dette, l'amortissement en capital est inscrit pour un montant de 2,72 millions d'euro contre 2,76 au CA 2014, soit un premier recul de 38 mille euro, lié au désendettement amorcé sur l'exercice précédent. Les frais financiers estimés pour un montant maximal de 1,16 millions d'euro.

Une fois les contraintes sur les ressources 2015 enregistrées, les choix opérés sur la dépense permettent au final de dégager une épargne brute, calculée comme la différence entre les ressources et les dépenses courantes, suffisante pour couvrir sur des fonds propres et récurrents les engagements antérieurs, c'est-à-dire le remboursement du capital de la dette et par conséquent préserver les ressources d'investissement au financement des dépenses d'équipement.

Evolution des Dépenses courantes : CA 2014 et Budget Primitif 2015

Agrégat Budgétaire	Calcul	Poste Budgétaire	Eléments de cadrage	B	C	C - A
				CA 14	BP_2015	Ecart CA -1
Capacité à dépenser		Ressources courantes - (Service de la dette)		21 896	21 714	- 182
Masse salariale				13 132	13 160	228
		Dépenses courantes *		8 763	8 351	- 410
		Obligatoire		921	892	- 29
		Contingent Incendie		477	499	21
		Font. Groupe Elus		210	221	10
		Syndicat des collèges		107	97	- 0
		Taxes Foncières		126	127	1
		Participation		2 055	2 104	125
		CCAS		799	906	101
		Caisse des Ecoles		164	164	0
		Ecole Privé		72	85	12
		Scène nationale		214	256	14
		Ludothèque		106	102	- 4
		Exploitant Cinema		11	11	0
		Associations [vers Fonct]		389	400	11
		Associations [exceptionnel]		69	21	- 48
		Dispositif CASEO [ENL, ST Louis,		240	312	70
		Dépenses de Structures / Gestion		3 674	3 360	- 264
		Chauffage [P1]		500	435	- 65
		Chauffage [P2]		185	150	- 35
		Electricite		762	640	- 122
		Eau		111	98	- 13
		Téléphonie		113	115	2
		Parc Véhicule		290	262	- 28
		Parc photocopieurs		40	46	6
		Contrats de maintenance		176	174	- 2
		Frais de gardiennage		22	12	- 10
		Assurances		124	127	3
		Alimentation 2RL		886	922	34
		Frais de Fonct Services		162	167	4
		Contrats Espace Vert		141	165	24
		Remboursements de Frais		109	116	7
		Credits Activités		2 152	1 845	- 204
		SIEGE [Travaux]		23	20	- 3
		Alimentation		76	70	- 6
		Fond Documentaire		73	76	3
		Publication		183	136	- 48
		Charges Diverses		40	31	- 9
		Piscine [Droits Entree usagers]		72	8	- 64
		Charges Exceptionnelles		46	50	4
		Rythmes scolaires [TAP]		19	59	40
		Credits intervention		1 621	1 398	- 223

En section d'investissement les ressources propres d'investissement, c'est-à-dire le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et les aliénations d'éléments d'actif, et les taxes d'urbanisme sont inscrits pour un montant de 892 mille euro.

Le FCTVA est en baisse par rapport à la perception enregistrée sur l'exercice 2014, soit (-) 153 mille euro, ce qui constitue une contrainte de financement supplémentaire. Les aliénations d'actif sont inscrites, pour un montant de 176 mille euro.

L'annuité de la dette étant totalement couverte par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, cette somme est intégralement dédiée au financement des dépenses d'équipement et de travaux.

Les dépenses d'équipement sont envisagées pour un montant de 3 millions d'euro, soit un montant légèrement inférieur à celui constaté au CA 2014.

Les opérations d'équipement inscrites à ce budget 2015 sont les suivantes :

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2015
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)	205 000.00
2041582	SUBVD EQUIPEPEMENT	205 000.00
	Opérations d'équipement n	2 799 000.00
0200002006	SYSTEME INFORMATIQUE	120 000.00
11202	PROGRAMME VIDEO SURVEILLANCE	73 000.00
11204	LOCAUX POLICE MUNICIPALE	100 000.00
200001	SECTEUR SCOLAIRE	190 000.00
20101	EQUIPEMENT ADMINISTRATION	142 000.00
20104	ACQUISITION VEHICULES	15 000.00
41001	SECTEUR SPORTS	50 000.00
71002	EGLISE NOTRE DAME REHABILITATI	100 000.00
7101	RESERVES FONCIERES	50 000.00
81401	PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC	150 000.00
82001	PROGRAMME MOBILIER URBAIN	30 000.00
82002	MISE EN OEUVRE PLU	60 000.00
82010	DEFENSE INCENDIE	40 000.00
82011	HALLE SEMI -COUVERTE PLACE HALLE AUX DRAPIERS	50 000.00
82012	AIRES DE JEUX	50 000.00
82201	TRAVAUX DE VOIRIE	225 000.00
82205	SIGNALETIQUE - JALONNEMENT	20 000.00
82406	CADRE DE VIE / PROXIMITE	50 000.00
82408	PLANTATIONS D'ALIGNEMENTS	25 000.00
82414	AMENAGEMENT ANRU	423 000.00
82415	ETUDE EQUIPEMENT SPORTIF MAISON ROUGE	150 000.00
9862802	TRAVAUX CIMETIERE	30 000.00
997103	REHABILITATIONS PROPRIETES COMMUNALES	656 000.00
Total des dépenses d'équipement		3 004 000.00

Les subventions d'équipement inscrites à ce budget pour un montant de 65 mille euro, traduisent le caractère de transition de ce budget avec une majorité d'inscriptions portant sur des crédits d'étude.

Il en ressort un besoin de financement externe de 2,04 millions d'euro, soit un nouveau désendettement pour 0,7 million d'euro au titre de l'exercice 2015.

Les soldes de gestion des sections peuvent être décrits de la manière suivante :

Tableau I SECTION DE FONCTIONNEMENT	Voté	BP 2015	Ecart vote N-1
Récapitulé	16 545	16 547	202
Dotations budgétaires (RCS, subvention des régions...)	7 036	7 002	- 34
Produits de gestion	2 039	2 254	224
Produits exceptionnels	108	79	- 30
RECETTES REELLES (hors 775)	25 919	25 881	362
Aliénation actif (775)			-
RECETTES REELLES ()	25 919	25 881	362
Frais de personnel	13 144	13 360	216
Depenses de Gestion	9 133	8 634	- 499
011_Charges à caractère général	5 085	5 339	- 647
014-FHC	157	250	- 83
05_Participations versées	2 774	2 934	- 159
07_Charges exceptionnelles	176	81	- 94
DEPENSES COURANTES	22 276	21 994	- 283
Solde d'exécution	3 263	3 885	645
% OF D'EXPLOITATION / MONTRE (9)	19,73%	15%	2%
Charges exceptionnelles	1 240	1 190	- 50
Depenses imprévues	-	-	-
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 516	23 154	- 363
DÉPENSES REELLES	2 003	2 720	725
TRAVAILLE / MONTRE (10)	7,85%	11%	3%
Report de fonctionnement	205		- 205
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2 298	2 720	430

Tableau II SECTION D'INVESTISSEMENT		Exercice	BP 2015	Exercice N-1
-				
Divers recettes d'investissement				
Cessions actifs	897	176	-	721
Participations et créances	55	40	-	15
Ressources non affectées [FCTVA]	929	676	-	253
TOTAL RESSOURCES PROPRES	1 881	892	-	989
-				
Remboursement du capital	2 763	2 724	-	39
Epargne nette [EN] (06-24)	- 760	4	-	764
Equilibre section (Hors cessions) [EN Elargie 1]	519	720	-	201
Equilibre section d'investissement [EN Elargie 2]	1 416	896	-	521
CAPACITE / DEPENSES EQUIPEMENT (%)	26%	30%	-	4%
Equipement brut	5 091	3 004	-	2 087
Autres immobilisations	427	-	-	427
DEPENSES D'EQUIPEMENT PROPRES	5 518	3 004	-	2 514
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 281	5 728	-	2 553
-				
BESOIN DE FINANCEMENT EXTERNE	- 4 102	- 2 108	-	1 993
Subventions affectées	1 087	65	-	1 022
Besoin financement externe	- 3 014	- 2 043	-	971
Emprunts réalisés	2 762	2 043	-	719
TOTAL RELEVÉS REELIS D'INVESTISSEMENT	- 721	900	-	2 731
-				
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT	- 2 550	- 2 728	-	178
FORN-1	252	-	-	352
affectation ou virement BP antérieur	1 857	-	-	1 857
Résultat antérieur reporté	- 1 605	-	-	1 605
-				
Variation de la dette	- 1 298	- 631	-	-
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 2 298	- 2 728	-	-
-				
Résultat comptable	-	-	-	-

M. le Maire prend la parole :

La nouvelle municipalité n'entend pas limiter son action à celle d'un mandat de gestion. Nous adoptons une saine gestion. Nous poursuivrons le désendettement car le surendettement de Louviers n'est pas soutenable. On se désendette pour investir. Et c'est tout l'enjeu du programme pluriannuel d'investissement.

M. Yung intervient :

Sur le budget, la somme globale des dépenses d'équipement a augmenté de manière légère. Il y a une hausse mais une diminution ailleurs. Il y a une légère augmentation du budget entre 2014 et 2015.

L'angle d'attaque est de faire 500 000 euros d'économies dans un premier temps et 2 millions dans un second. Peut-être que les 500 000, on les verra l'année prochaine ; il n'empêche que pour l'instant on ne les voit pas.

Il y a des fluctuations à l'intérieur des chapitres et notamment sur le chapitre 011 qui est le plus important ; le total est en baisse de 300 000 euros sauf que 84% concerne les fluides et notamment le chauffage grâce à la chaufferie bois. Je m'en réjouis, on l'a fait pour ça.

Il y a des baisses qui me chiffonnent, des petites sommes, je ne sais pas pourquoi. Et il y a une baisse grandiose sur la Saint-Michel et sur l'entretien des bâtiments alors que votre politique est la réhabilitation des bâtiments.

M. Lecuyer répond que la ventilation est différente.

M. Martin affirme que le budget est maquillé.

M. Yung reprend la parole :

L'autre point important, c'est le scolaire : vous nous avez dit que cela nous coûterait 500 000 euros par an. Or j'ai regardé à Enseignement au chapitre 02 et au chapitre 012, on est sur une augmentation de 150 000 euros environ. Par contre les dotations de l'Etat et la Case permettent un financement de 333 000 euros. On a plus de recettes supplémentaires que de dépenses supplémentaires de budget à budget. Donc je voudrais savoir si cela coûte vraiment 500 000 euros.

Sur le personnel, on augmente mais on ne peut pas y faire grand-chose.

Sur le désendettement, vous avez dit qu'on se désendettera car les banquiers n'ont pas voulu prêter 1 million de plus ; donc grâce à l'économie de chauffage, grâce à nous, vous avez de l'argent qu'on ne vous a pas prêté.

S'agissant de Caséo, je rappelle que la négociation avec la Case fait que la Ville de Louviers ne payait pas plus d'une année sur l'autre. Sur ce point ce n'est pas une dépense car il y a une recette dans la compensation.

Pour les festivités et notamment les vœux aux lovériens, je ne pense pas que nous ayons fait des festivités énormes en 19 ans. Les vœux ont été l'occasion de dépenser un peu d'argent. Il manque des choses dans le chiffrage que vous nous avez communiqué : le gardiennage, les cadeaux aux anciens, la réception au musée...

S'agissant des vœux aux entrepreneurs organisés au musée, M. le Maire répond qu'il s'agit d'une initiative visant à développer le mécénat culturel et qui a d'ailleurs trouvé sa première concrétisation avec le Festival des Grands Amateurs de piano.

M. Yung poursuit :

On dépensait plus mais on faisait une session jazz suivi d'un cocktail. Je vous accorde 20 000 euros mais dire publiquement que vous dépensez 3 fois moins, ce n'est pas vrai.

M. le Maire répond :

Nos trois cérémonies de vœux ont rassemblé beaucoup de monde et je n'ai pas le sentiment que les lovériens étaient mécontents... On l'a fait avec deux fois moins d'argent que vous les années précédentes !. Quand on fait venir des Lovériens à Paris pour la finale du concours international des grands amateurs de piano et que le Président du concours conclut l'événement devant 1500 personnes en lançant « rendez-vous dans un mois à Louviers ! » et bien moi j'en suis très fier.

L'Académie des Talents, c'est la même chose, c'est d'aider des jeunes en sollicitant des partenaires sans que cela pèse sur le contribuable lovérien. On va, de même, créer les puces Saint-Germain, pour faire revivre le quartier Saint-Germain. Vous nous avez laissé des caisses vides, alors il faut avoir des idées !

Les investissements pour Louviers sont nombreux et certains de vos amis à la Case pensent même qu'il y a trop de projets structurants pour Louviers ! Alors mettez-vous d'accord ! Au moment des élections, on a défendu un projet pour Louviers ; ce projet, nous le mettons en œuvre.

Je ne regarde pas dans le rétroviseur. Je me projette dans l'avenir et tant pis pour votre opposition systématique ; vous manquez décidément de hauteur de vue.

M. Yung intervient :

L'année 2013 n'a pas été bonne pour l'épargne. Mais la différence entre vous et nous c'est que nous avons investi violemment et c'est notre choix et je ne le regrette pas.

M. Martin prend la parole :

C'est un budget d'austérité et de régression sans investissement pour la ville. C'est un budget qui s'attaque à la qualité de vie des lovériens et qui touche à leur portefeuille. La hausse des tarifs municipaux dans ce budget fait qu'ils paieront plus cher les services que la ville leur rend. Il y aura une diminution des services car vous n'investissez pas, vous ne poursuivez pas le développement de la ville au rythme que nous avons impulsé, vous ferez une Maison des Sports où on ne fera pas de sport.

Sur le budget de fonctionnement, les recettes ne baissent pas, donc vous auriez pu faire autant que nous mais vous avez choisi de faire moins, mais de surcroît, le total de gestion des dépenses augmente par rapport au budget précédent. En revanche, là où je crois qu'il est bon de s'indigner ce sont les dépenses du personnel, le poste le plus important du budget de fonctionnement. Je dis que le chiffre ne sera pas tenu ou il sera maquillé. Le personnel en est conscient. L'augmentation des charges du personnel est inférieure au GVT. Vous avez recours aux emplois aidés de manière abusive et scandaleuse pour remplacer les départs en retraite. Les emplois aidés, je n'ai rien contre et au contraire, nous en avons recruté mais lorsque nous recrutons des emplois aidés, nous, nous avons un plan de formation pour eux alors que vous n'avez rien mis en place, et nous ouvrons une perspective pour eux qu'ils choisissent de prendre ou de ne pas prendre. Quand on a mis en place un service de médiation avec un cadre compétent encadrant 7 emplois aidés, cela s'est traduit par 7 titularisations. Or les emplois aidés actuellement sont mis dehors comme des kleenex qu'on jette. Cela vous fait faire des économies. M. Lecuyer a rappelé les dotations importantes de l'Etat pour les emplois aidés. Vous jetez les jeunes comme des kleenex en faisant de cette opération de recrutement des emplois aidés une opération uniquement financière alors que nous

propositions des formations et en général il y avait titularisation. La précarité est devenue un outil de gestion.

Dans la fonction publique, il y a un statut hybride avec les CDI. Avec les syndicats nous avons aussi opté pour un plan pluriannuel de stagiairisation pour les agents présents depuis un certain temps. Vous l'avez mis à la poubelle.

Vous aviez promis équité et transparence pour les promotions mais il s'agit là plus ou moins de copinage politique avec le Maire ; nous, nous avons élaboré des critères précis avec les syndicats, notamment l'ancienneté, le rapport du chef de service et les formations.

Vous avez embauché un cabinet d'audit sur le personnel. Combien l'aviez-vous payé ? Vous expliquez que vous allez réduire les éléments variables de paie : les heures supplémentaires, les remplacements, les contrats de non titulaires, bloquer les revalorisations salariales, ne pas remplacer les départs en retraite. Vous allez infliger une cure d'austérité d'abord sur le personnel. Cela n'empêchera pas que vous ne tiendrez pas la masse salariale. Et les services pour les lovériens en plus vont diminuer.

M. le Maire répond :

Il y a un sujet qui est une différence de philosophie entre vous et nous : la gratuité systématique. Je ne partage pas votre analyse. En réalité, la gratuité a un coût. Nous menons un travail sur la tarification. Par exemple, le Moulin : il y a des lovériens et des entreprises qui nous demandent de louer l'équipement car il n'y a pas de salle des fêtes à Louviers. L'idée est de rationaliser l'utilisation de nos équipements pour nous aider à financer des politiques.

Sur le personnel, on a mis en place des contrats d'apprentissage, on ne veut pas de main d'œuvre à bon marché. On a constaté un mal être profond du personnel. On s'est rendu compte qu'il y a des agents qui sont sur des affectations depuis très longtemps sans perspective, sans formation. On a engagé un cabinet pour avoir une vision la plus objective possible

On travaille sur les carrières, sur les perspectives, sur un schéma de mutualisation.

M. Martin intervient :

Vous débarquez, cela se faisait déjà ! Les finances... On a été pionnier.

Mme Terlez interpelle M. Martin :

Pourquoi n'avez-vous pas mutualisé la communication ?

M. Martin répond que la Ville doit conserver une identité.

M. le Maire reprend la parole :

Ce dossier des RH, on le prend à bras le corps avec cette étude qui nous sera remise dans quelques jours, un plan de formation digne de ce nom et on a désormais un représentant de la collectivité au sein du centre de gestion. Vous ne vous en étiez même pas préoccupé lorsque vous étiez le maire.

Notre approche du personnel communal c'est juste de la considération et une volonté de ne pas les instrumentaliser. Il s'agit du personnel communal et non du personnel politique.

M. Martin ajoute :

Les perspectives que vous donnez pour leur témoigner de la considération est de réduire les heures supplémentaires qui peut être une bonne chose à condition que les effectifs

soient suffisants pour que le travail soit fait. Or vous supprimez des emplois et vous remplacez des emplois de titulaires par des emplois précaires. C'est une forme de considération particulière.

Le Conseil **décide** de procéder au vote du budget primitif 2015 par chapitre :
 Section de Fonctionnement : **ADOpte par 25 voix pour, 7 contre et 1 abstention**
 Section d'Investissement : **ADOpte par 25 voix pour, 7 contre et 1 abstention**

M. Yung et Mme Julien quittent la salle portant le quorum à :

Présents : 26

Pouvoirs : 7

Votants : 33

N° 15-028 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

M. Lecuyer rappelle que l'adoption des budgets locaux et le vote des taux font l'objet de deux décisions distinctes.

Le vote des taux détermine une partie substantielle du niveau des ressources des organismes publics, leur vote peut intervenir de manière concomitante ou après mais pas antérieurement puisque le produit fiscal constitue une variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire.

La transmission des informations fiscales est assurée par les services fiscaux sur la base de l'état 1259MI. Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts (CGI), le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- la taxe d'habitation ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable. Cette base est déterminée par les Services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, des évolutions éventuelles, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances, soit pour l'exercice 2015 à (+) 0,9 %.

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif de la ville de Louviers, et en l'absence de transmission de l'état 1259MI, le produit fiscal attendu et nécessaire à l'équilibre du budget 2015 a été estimé de la manière suivante :

	2014 (Source Etat 1298 MI)			2015 (estimation)		
	Base 2014	taux vote	Produit	BASE	TAUX	
Taxe Habitation	19 882 226	18.06%	3 590 730	20 061 166	18.06%	3 623 047
Taxe Foncière (Bâti)	18 479 463	34.47%	6 369 871	18 645 778	34.47%	6 427 200
Taxe Foncière(non Bâti)	142 875	75.60%	108 014	144 161	75.60%	108 986
			10 068 614			10 159 232
Var Produit Fiscal en %						0.90%
Var Produit Fiscal en KEUR						90 618
Effet Loi de Finance						90 618
Effet Taux						

Le Produit à taux constant, hors variation physique des bases serait de 10 159 232 euro, soit une variation induite pour le budget communal de 90 mille euros.

Conformément à l'engagement de la Municipalité de ne pas augmenter les impôts, il est proposé de maintenir pour l'exercice 2015 les taux adoptés en 2014.

Cette stabilité constitue, dans un contexte particulièrement tendu pour les finances locales de réduction des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, un effort particulier en faveur des contribuables lovériens, qui ainsi ne subiront pas, à situation inchangée, d'augmentation de la pression fiscale des taxes locales, hormis la revalorisation, des valeurs cadastrales, votée par la représentation nationale avec la Loi de Finances 2015.

M. le Maire rappelle que c'est un engagement fort de la municipalité de ne pas augmenter les taux malgré les baisses de dotations de l'Etat.

M. Martin intervient :

Puisque vos recettes augmentent, vous devriez baisser les impôts.

Le Conseil décide de voter les taux des trois taxes pour 2015 comme suit :

- ✓ taxe d'habitation : 18,06 %
- ✓ taxe foncière (bâti) : 34,47 %
- ✓ taxe foncière (non bâti) : 75,60 %

Adopté par 25 voix pour et 8 abstentions.

M. le Maire fait observer que l'opposition s'abstient sur la stabilité fiscale.

N° 15-029 - MARCHES PUBLICS – PASSATION DES MARCHES LIES AUX ASSURANCES – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION

M. Lecuyer indique que les contrats d'assurance arrivent à échéance au 31 décembre 2015. Il convient donc d'envisager leur renouvellement. La Communauté d'agglomération sollicite actuellement l'ensemble de ses communes membres afin de participer à plusieurs groupements de commandes dont un relatif à la passation des marchés de prestations d'assurance.

Dans un souci d'optimisation des dépenses, il est donc proposé aux membres du conseil municipal de la commune de Louviers d'adhérer au groupement de commandes institué par la communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Une convention de groupement de commandes, sera établie conformément à l'article 8 du code des marchés publics. Elle formalisera l'intervention de la Communauté d'agglomération Seine-Eure en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que les modalités techniques et financières du groupement.

Conformément à l'article 8 VII du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Sera associé à cette commission d'appel d'offres un représentant de la commune de Louviers.

Des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation, des agents des membres du groupement, le comptable public du coordonnateur ainsi qu'un représentant de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer en faveur de la participation au groupement de commandes à intervenir afin de confier à des entreprises les marchés d'assurances.

Le Conseil **APPROUVE** le principe du groupement de commandes, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes à intervenir et les avenants éventuels, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

N° 15-030 - MARCHÉS PUBLICS — DEPLACEMENTS – SERVICES DE TRANSPORT PERISCOLAIRE ET AUTRES SERVICES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR – GROUPEMENT DE COMMANDES - AUTORISATION

M. Lecuyer indique que le marché de transport périscolaire arrive à échéance le 31 août 2015. Il convient donc d'envisager son renouvellement.

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure sollicite actuellement l'ensemble de ses communes membres afin de participer à plusieurs groupements de commandes dont un relatif à la passation d'un accord-cadre pour le transport périscolaire et autres services de transport avec chauffeur.

Dans un souci d'optimisation des dépenses, il est donc proposé aux membres du conseil municipal de la commune de Louviers d'adhérer au groupement de commandes institué par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Une convention de groupement de commandes, sera établie conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics. Elle formalisera l'intervention de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que les modalités techniques et financières du groupement.

Conformément à l'article 8 VII du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Sera associé à cette commission d'appel d'offres un représentant de la commune de Louviers.

Des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation, des agents des membres du groupement, le comptable public du coordonnateur ainsi qu'un représentant de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la

répression des fraudes, peuvent participer, avec voix consultatives, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer en faveur de la participation au groupement de commandes à intervenir afin de confier à des entreprises les marchés de transport périscolaire et autres services de transport avec chauffeur.

Le Conseil approuve le principe du groupement de commandes, **autorise** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes à intervenir et les avenants éventuels, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

N° 15-031 - JUMELAGE WEYMOUTH-LOUVIERS – WEYMOUTH PORTLAND - REMBOURSEMENT DE FRAIS

M. le Maire rapporte que dans le cadre de la coopération entre la ville de Louviers et la commune de Weymouth Portland et afin de mettre en œuvre des projets communs, M. le Maire et la 1^{ère} adjointe se sont rendus à Weymouth les 7 et 8 mars 2015 à l'invitation de Mme Kate Wheller, maire de Weymouth-Portland.

M. le Maire a avancé l'intégralité du prix du voyage correspondant à deux allers-retours en train pour le trajet Paris – Weymouth, via Londres.

Le coût total s'élève à 553 euros. Il est proposé de rembourser à M. le Maire 50% de cette somme correspondant à la prise en charge par la ville d'un trajet sur les deux, soit une somme de 276,50 euros.

M. Martin intervient :

C'est bien la moindre des choses au vu de tout ce que vous cumulez !

Le Conseil accepte de prendre en charge 50% des frais de transport correspondant à la prise en charge par la ville d'un trajet aller-retour à Weymouth les 7 et 8 mars 2015, **dit** que les dites dépenses à hauteur de 276,50 euros seront remboursées à M. le Maire.

Adopté à l'unanimité.

N°15-032 - SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

M. le Maire informe l'assemblée que la commission d'attribution pluraliste a travaillé dans un climat serein et rappelle que lorsque le consensus n'était pas trouvé, alors un vote était organisé.

Après étude des dossiers de demandes de subventions des associations par la commission pluraliste d'attribution des subventions qui s'est réunie le 26 février 2015 et sur proposition de celle-ci, Mme OUADAH invite le Conseil Municipal à voter les subventions jointes en annexe.

M. le Maire reprend la parole :

Un courrier a été envoyé à l'automne aux associations de Louviers pour leur demander de nous adresser leur dossier de demande de subvention. Le champ de compétences de la commission porte sur l'attribution des subventions de fonctionnement. Les associations conventionnées ne sont donc pas concernées par cette commission. Pour les associations sportives, l'attribution des subventions passe par l'Office municipal du sport (OMS).

L'enveloppe de 55 000 euros à allouer est en baisse de 10 000 euros par rapport à 2014. Chaque association doit faire un effort proportionnel par rapport à la baisse de cette enveloppe. Mais il y a un choix fait par la commission qui a été de donner aux associations caritatives l'intégralité de la somme demandée. Ensuite, on a regardé la trésorerie ; quand l'association avait beaucoup de trésorerie, on a été vigilant à ce que les projets des associations puissent se réaliser mais la vocation d'une association n'est pas de cumuler de la trésorerie. On a souhaité également de l'équité dans l'attribution. Par exemple pour les syndicats, la proposition est de verser à chacun une somme similaire. Telle est la volonté de transparence et d'équité qui a prévalu durant les travaux de la commission.

M. Larue demande :

Pourquoi vote-t-on toutes les subventions en même temps ?

Vous avez tronqué les budgets des associations qui avaient un intérêt pour les lovériens, par exemple, l'association Handicap ou le service aux personnes âgées qui ont vu leur budget baisser alors que Maghreb Culture conserve son budget. Cette association n'a pas vocation à être financé par une mairie. Comme les syndicats, ils n'ont pas vocation à être financés par la ville.

M. le Maire répond :

S'agissant du handicap, de quelle association parlez-vous exactement ? Par exemple les Papillons Blancs ont demandé 30 euros, on leur a donné 200 euros, soit 4 fois plus. Alors je ne comprends pas votre question.

M. Larue ne répond pas à l'interpellation du maire et annonce qu'il ne prendra finalement pas part au vote.

M. Martin intervient :

Vous chantez des louanges aux associations, à juste titre. Vous insistez sur le fait que la vie associative à Louviers est un ciment social au niveau local, qu'elle est particulièrement développée ici. On ne peut être que d'accord avec vous sur ce discours. Quand on rapporte le discours aux faits, voilà ! Alors que ces associations représentent un élément important de la qualité de vie à Louviers et de l'attractivité de la Ville, le discours est élogieux et cela se termine par une baisse très importante et significative. Nous avons sanctuarisé des dépenses, les dépenses sociales et les associations. Si l'année prochaine vous faites la même chose, la pente va être raide.

La preuve de la considération c'est de diminuer. La commission c'est du bidon. Vous parlez sans cesse de transparence et d'équité. Je ne veux pas cautionner l'étranglement des associations lovériennes, vous les privez de 10 000 euros, j'aurai été forcément contre. Je vous demande que les documents qui ont servi à la prise de décisions soient transmis avec la délibération.

M. le Maire répond :

Vous avez une vision partielle des choses. Notre façon de faire de la politique est de faire confiance à la responsabilité des gens et de ne pas tomber dans la démagogie. Les partenaires associatifs comprennent la baisse compte tenu des difficultés financières de la ville. Par exemple, l'association « Sport pour toutes » a un problème de loyer qui a énormément augmenté qu'elle ne pouvait plus payer, elle nous a demandé un local et on s'est beaucoup mobilisé. Nous recherchons une solution avec l'agglomération. Il y a un moment où vous devez accepter la défaite, M. Martin. Vous vous isolez.

M. Martin rétorque :

C'est la politique de Brejnev : faire passer ses adversaires pour des fous. C'est une attaque personnelle perfide.

Mme Terlez intervient :

Vous n'êtes pas digne. Vous n'avez pas de considération pour ce que nous proposons ou ce que nous disons. Vous n'avez pas de considération pour les lovériens par l'attitude que vous avez. Ici c'est sérieux.

M. Martin répond :

Je méprise l'action que vous menez. Je n'ai pas de considération pour votre politique de déclin.

Mme Terlez reprend la parole :

Si vous aviez participé à cette commission, vous auriez eu la possibilité de vous exprimer. Nous avons sanctuarisé les dépenses sociales dans les subventions aux associations caritatives. Il y avait une enveloppe de 55 000 euros ; on a attribué 50 000 euros pour se laisser 5 000 euros de marge pour des projets nouveaux. A chaque dossier nous nous sommes interrogés. La baisse ne diminue en rien leur capacité d'intervention auprès des habitants. Chacun fait un effort, c'est normal. La société civile a aussi exercé ses responsabilités.

M. Martin ajoute :

Quand je vois à quel point vous défendiez les enfants et les parents d'élèves quand vous étiez dans l'opposition masquée puisque vous prétendiez ne pas faire de la politique à l'époque, et que vous laissez tomber Jules Ferry. Ce n'est pas très honorable.

M. Duvéré informe l'assemblée qu'il ne prendra pas part au vote compte tenu de son appartenance à l'association des anciens combattants.

Le Conseil **vote** les subventions suivantes à divers organismes et associations d'intérêt local (voir annexe jointe à la délibération), **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville de Louviers.

Adopté par 24 voix pour et 9 abstentions.

N° 15-033 - MAISON DE L'EUROPE DE L'EURE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTION EN FAVEUR DE LA CONNAISSANCE DE L'EUROPE

M. le Maire soumet au Conseil une proposition de convention de partenariat avec la Maison de l'Europe de l'Eure, association œuvrant pour le rapprochement des Etats et des peuples d'Europe dans une perspective de respect de la diversité culturelle.

Les missions que s'est assignée cette association correspondent à la volonté de la municipalité de mieux faire connaître nos partenaires européens et le fonctionnement des institutions de l'Union Européenne. Ces missions s'articulent notamment autour des axes suivants :

- promouvoir la citoyenneté européenne ;
- informer sur les programmes européens ;
- accompagner le montage de projet et la sollicitation de fonds européens ;
- réaliser des animations sur l'Europe ;

Dans ce cadre, la présente convention, conclue pour une durée de 3 ans, prévoit le versement annuel d'une subvention de 2 000€ de la part de la ville. En contrepartie, la Maison de l'Europe de l'Eure s'engage à mener 3 types d'action :

- de l'aide technique pour le montage de projet par la ville ou les associations lovériennes, permettant notamment d'accéder aux financements européens (FEDER, FSE, FEADER) ou aux programmes européens (PEJA, Europe Creative, Europe pour les citoyens, etc...) ;
- des interventions dans les écoles primaires : actions d'animation de sensibilisation auprès des élèves de cycle 3, dans les classes dont les enseignants seront volontaires ;
- des animations autour d'événements européens (journée de l'Europe...).

M. le Maire ajoute que la municipalité souhaite donner une vocation européenne à la Villa Calderón.

M. Martin demande le nom de la Présidente de l'association.

M. le Maire répond que la Présidente est Mme Danielle Jeanne et la Directrice est Mme Mélanie Mamery, conseillère régionale socialiste de la Région Haute-Normandie.

M. Larue intervient :
L'Europe, ça va 5 minutes.

Le Conseil **approuve** les termes de cette convention, **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté par 32 voix pour et 1 contre.

N° 15-034 - ASSOCIATIONS - ENTENTE NATATION LOVERIENNE (ENL) - AONES KAYAK - CLUB DE PLONGEE – SUBVENTION POUR UTILISATION DU COMPLEXE AQUATIQUE CASEO

Mme Ouadah rapporte que par délibération n°14-131 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2014, l'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention quadripartite entre la Ville, la CASE, Caséo et les associations sportives (ENL, Aones Kayak, Club de Plongée) afin de définir les modalités d'utilisation du complexe aquatique du 10 mars 2014 jusqu'au 30 juin 2015.

Dans ce cadre, une subvention a été accordée à chacun des clubs sportifs au titre de l'année 2014.

La municipalité souhaite maintenir sur l'exercice 2015 son soutien à ces clubs par le versement d'une subvention correspondant aux modalités d'utilisation telles que définies par voie conventionnelle.

Cette subvention correspondant à la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 est dédiée exclusivement au financement des activités natatoires et d'entraînement des clubs au sein du complexe aquatique. Elle est égale à la somme suivante :

- Pour l'ENL : 138 500 euros
- Pour le Club de Plongée : 7 900 euros
- Pour l'Aonès Kayak : 500 euros

La subvention sera versée en une seule fois à l'échéance du premier trimestre 2015.

Les clubs devront remettre à la commune un compte rendu financier annuel attestant de l'emploi de la subvention avant la signature d'une nouvelle convention d'utilisation du complexe aquatique soit avant le 30 juin 2015.

Une réunion annuelle sera organisée entre la Ville, la Case, les associations sportives et le délégataire de service afin de dresser un bilan d'activités et d'évaluer les besoins du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

La commune se réserve le droit de réviser l'opportunité ou le montant de la subvention en fonction du développement d'activités des clubs.

M. le Maire ajoute que cette subvention est neutre pour le budget de la Ville.

M. Martin dit :

Ayant mise en place cette convention, nous voterons pour.

Le Conseil

autorise le versement d'une subvention auprès des clubs sportifs pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 selon les montants suivants :

- Pour l'ENL : 138 500 euros
- Pour le Club de Plongée : 7 900 euros
- Pour l'Aonès Kayak : 500 euros

dit que cette subvention versée en une seule fois à l'échéance du premier trimestre 2015, est destinée exclusivement aux activités natatoires et d'entraînement pratiquées par les clubs au sein du complexe aquatique Caséo

précise que :

- les clubs devront adresser à la collectivité un compte-rendu financier attestant de l'emploi de la subvention, avant le 30 juin 2015
- une réunion sera organisée entre la Ville, la Case, les associations sportives et le délégataire de service afin de dresser un bilan d'activités et d'évaluer les besoins au terme de la convention en cours

ajoute que le montant et l'opportunité de la subvention versée aux clubs peuvent être révisables chaque année en fonction du compte rendu financier remis par les clubs à la Ville

Adopté à l'unanimité.

N° 15-035 - CENTRE SOCIAL PASTEL - CONVENTION ACTION « MES ENFANTS EN COLO » - CROIX ROUGE FRANCAISE – DEMANDE DE SUBVENTION

Mme Terlez rapporte que la présente délibération soumet au Conseil la proposition d'une série d'actions du centre Pastel répondant à sa mission prioritaire : le soutien aux familles.

Depuis 2005 le Centre Pastel organise des séjours vacances pour les familles habitant Louviers. Cette activité a été développée dans le but de promouvoir un accès aux vacances pour tous, dans un souci d'équité. Mais elle représente surtout un support socio-éducatif très dynamique dans la mesure où elle permet d'aborder les sujets fondamentaux de la vie familiale, voire les difficultés et les fragilités dans un contexte détourné de ces difficultés et de ces fragilités.

Ce projet s'opère à partir de trois actions distinctes :

1. Séjours accompagnés : des séjours organisés avec plusieurs familles impliquées dans l'élaboration du projet, encadrés par au moins 2 agents socio-éducatifs de la structure.
2. Séjours autonomes : ce sont des séjours individualisés dont l'élaboration est soutenue par l'équipe.
3. Colonies : Il s'agit d'accompagner l'émergence et la réalisation de projets pour des familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) dans des séjours encadrés.

Cette année encore, le Centre Pastel propose à de nouvelles familles de mettre en œuvre des projets vacances : d'abord dans le cadre de ses missions de soutien à la parentalité, puisque l'équipe propose un premier départ en vacances à certaines familles fragilisées dans la relation parentale ; Egalement dans le cadre de ses missions d'insertion au sens large, puisque ce projet favorise le lien social, l'autonomie et le vivre ensemble ; ensuite dans un contexte où Pastel s'oriente vers une coordination de la politique familiale et éducative du territoire communal.

Cette année, il est envisagé :

- Trois séjours « accompagnés » de 5 à 7 nuits pour 8 ou 9 familles (environ 30 personnes) : un en Avril et deux en Juillet
- Dix séjours « autonomes » de 7 nuits (environ 35 personnes)
- Quinze projets colonies ou stages sportifs.

Le Centre Pastel et l'association de la Croix Rouge Française, souhaitent renouveler leur partenariat débuté en 2012 et qui montre des résultats positifs, sur l'action « Mes enfants en colo ».

Les principes de cette action reposent sur l'attribution par La Croix Rouge Française d'une somme permettant de soutenir 10 familles repérées par le Centre Pastel. Le départ en colonie de vacances contribuera à l'amélioration de la vie familiale, à l'apprentissage du vivre ensemble mais également à la réussite éducative.

Le budget est décomposé de la manière suivante :

- Coût prévisionnel de l'action « Mes enfants en colo » : 14 000 € (dont 5 000 € de charges de salaires)
- Montant de la subvention demandée à la CROIX ROUGE FRANCAISE : 5 000 €
- Autres recettes prévisionnelles : Aides financières aux familles via les dispositifs de Jeunesse au Plein Air, Conseil général, CCAS et Caisse d'Allocations Familiales + participation des familles.

M. Canivet intervient :

Puisqu'il s'agit de colonies de vacances, il faudrait faire appel à d'autres organismes plus spécialisés.

Mme Terlez répond :

La Croix Rouge n'est pas l'opérateur du séjour. Elle est favorable à ce type de séjours mais n'a pas l'ingénierie pour l'organiser. Donc elle s'appuie sur nos travailleurs sociaux du centre social et donne une subvention pour que nous supportions l'ingénierie.

M. Martin prend la parole :

C'est la continuité du dispositif que nous avons mis en place, donc nous allons voter pour. Le budget sur les classes transplantées sera-t-il maintenu ?

Mme Terlez dit :

Votre question est sans lien avec la présente délibération.

M. Martin conclue :

Donc vous ne répondez pas.

Le Conseil **approuve** l'opportunité des actions proposées dans le cadre du projet, **autorise** le Maire ou son représentant à signer la présente convention et à percevoir une subvention de 5 000 € de la Croix Rouge Française.

Adopté à l'unanimité.

**N° 15-036 - CENTRE SOCIAL PASTEL - CONVENTION ACTION
« VACANCES EN FAMILLE » - VACANCES OUVERTES – DEMANDE DE
SUBVENTION**

Mme Terlez rapporte que la présente délibération soumet au Conseil la proposition d'une série d'actions du Centre Pastel répondant à sa mission prioritaire : le soutien aux familles.

Depuis 2005 le Centre Pastel organise des séjours vacances pour les familles habitant Louviers. Cette activité a été développée dans le but de promouvoir un accès aux vacances pour tous, dans un souci d'équité. Mais elle représente surtout un support socio-éducatif très dynamique dans la mesure où elle permet d'aborder les sujets fondamentaux de la vie familiale, voire les difficultés et les fragilités dans un contexte détourné de ces difficultés et de ces fragilités.

Ce projet s'opère à partir de trois actions distinctes :

1. Séjours accompagnés : des séjours organisés avec plusieurs familles impliquées dans l'élaboration du projet, encadrés par au moins 2 agents socio-éducatifs de la structure.
2. Séjours autonomes : ce sont des séjours individualisés dont l'élaboration est soutenue par l'équipe.
3. Colonies : Il s'agit d'accompagner l'émergence et la réalisation de projets pour des familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) dans des séjours encadrés.

Cette année encore, le centre Pastel propose à de nouvelles familles de mettre en œuvre des projets vacances : d'abord dans le cadre de ses missions de soutien à la parentalité, puisque l'équipe propose un premier départ en vacances à certaines familles fragilisées dans la relation parentale ; également dans le cadre de ses missions d'insertion au sens large, puisque ses ce projet favorisent le lien social, l'autonomie et le vivre ensemble ; ensuite dans un contexte où Pastel s'oriente vers une coordination de la politique familiale et éducative du territoire communal.

Les actions prévues cette année :

- Trois séjours « accompagnés » de 5 à 7 nuits pour 8 ou 9 familles (environ 30 personnes) : un en Avril et deux en Juillet
- Dix séjours « autonomes » de 7 nuits (environ 35 personnes)
- Quinze projets colonies ou stages sportifs

Le Centre Pastel et l'association Vacances Ouvertes, souhaitent renouveler leur partenariat débuté en 2005 et qui montre des résultats positifs, sur l'action Vacances en famille : « séjours accompagnés » et « séjours autonomes ».

Pour réaliser cette mission d'accès aux vacances pour tous, le Centre Pastel passe convention avec Vacances ouvertes dans le cadre de l'appel à projets familles – personnes isolées afin de bénéficier à la fois d'un soutien méthodologique et d'un soutien financier délivré sous forme de chèques vacances.

Le Conseil **approuve** l'opportunité des actions proposées dans le cadre du projet, **autorise** le Maire ou son représentant à signer la présente convention et à solliciter toute demande de subvention se rapportant au projet.

Adopté à l'unanimité.

N° 15-037 - CENTRE SOCIAL PASTEL – AGREMENT CENTRE SOCIAL LA CHALOUPE – PROROGATION 2015 – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Terlez rapporte que la présente délibération soumet au Conseil la proposition de prorogation de l'agrément « centre social » pour La Chaloupe.

Elle rappelle que la municipalité et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure collaborent depuis de nombreuses années dans l'intérêt des familles de Louviers. Cette confiance réciproque se traduit en particulier dans la qualité des coopérations qui animent leurs services. L'année 2014 aura marqué une étape significative dans cette collaboration puisque l'ouverture d'un nouvel équipement municipal d'animation globale, La Chaloupe, préfigure un projet d'intervention ambitieux.

Mme Terlez insiste sur le fait que cette nouvelle impulsion n'est pas pour rien dans la réflexion qui conduit à envisager un engagement plus global en matière de politique familiale par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

A ce titre, pour assurer au mieux l'élaboration de cette convention, la municipalité a choisi de faire appel à un cabinet extérieur. S'agissant d'une démarche mettant en jeu plusieurs services, nécessitant une analyse complète des dispositifs et des projets, il est ainsi question de garantir une plus grande objectivité dans l'animation de ce travail et les propositions qui pourraient en découler. Les élus municipaux ont d'ailleurs été sensibles aux propositions de soutiens, technique et financier, de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure.

L'agrément « centre social » pour La Chaloupe courrait initialement jusqu'au 31 décembre 2014 et un nouvel agrément était envisagé pour 4 ans. Dans un contexte de réflexion globale de la politique Familiale et de la politique Jeunesse, il semble aujourd'hui judicieux que la municipalité sollicite la prorogation de l'agrément « centre social » d'un an. Il serait ainsi plus logique de construire le projet social de La Chaloupe à partir des orientations contenues dans la CTG. Concrètement cette prorogation couvrirait la période du 1er janvier au 31 décembre 2015. Ce nouveau timing permettrait en outre de réaliser une évaluation commune des deux centres sociaux, du Contrat Enfance Jeunesse et de faire coïncider les renouvellements de l'ensemble de ces agréments.

Le Conseil **approuve** l'opportunité d'une demande de prorogation de l'agrément « centre social La Chaloupe » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure au 31 décembre 2015, **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette prorogation.

Adopté à l'unanimité.

**N° 15-038 - CARNAVAL – ASSOCIATION COMITE DE DEFENSE ET
D'ANIMATION DU QUARTIER OUEST – ASSOCIATION LA VILLETTE –
ASSOCIATION SUIVI – ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET
L'ANIMATION DU CLOS MORLET - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Mme Ouadah rapporte qu'après le succès des éditions du carnaval en 2011, 2012, 2013 et 2014 les associations de « Comité de défense et d'animation du quartier Ouest », « la Villette », « Suivi » et « association pour la défense et l'animation du Clos Morlet » souhaitent renouveler l'opération et organiser un carnaval le 12 avril 2015.

Pour réaliser ce projet, les bénévoles de ces associations doivent préparer l'animation en confectionnant dès à présent diverses décorations de chars et autres.

Le Conseil est donc invité à soutenir cette action qui s'inscrit parfaitement dans l'animation de la ville, par le versement d'une subvention d'un montant de 800 € pour chaque association.

Le Conseil **accorde** une subvention de 800 € à chacune des associations ci-dessous au titre de la participation aux préparatifs du carnaval prévu le 12 avril 2015 :

- Association Comité de défense et d'animation du Quartier Ouest,
 - Association la Villette,
 - Association Suivi,
 - Association pour la défense et l'animation du Clos Morlet
- dit** que les crédits afférents sont inscrits au budget de la ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme Djemel et M. Canivet quittent la salle, portant le quorum à :

Présents : 24

Pouvoirs : 7

Absents : 2

Votants : 31

N° 15-039 - ÉCOLES – TRAVAUX ECOLE ST EXUPERY – ANNEE 2015

Grâce à l'obtention du 1^{er} prix au concours « Les clés de la prévention routière 2013/2014 », dans la catégorie projet de classes, l'école St Exupéry a été dotée de douze vélos neufs en octobre 2014, payés par la Prévention Routière. Ainsi, afin de ranger ce matériel, il est indispensable de créer un local couvert et fermé dans la cour de cette école.

De plus, le revêtement de la cour de récréation est dangereux, une réfection complète est nécessaire.

C'est pourquoi, M. Bidault propose la construction d'un garage à vélos et la réfection de la cour de récréation des petits.

Le coût de l'opération est le suivant :

Construction d'un local rangement	9 800.60 €
Aménagement de la cour	18 364.64 €

Le Conseil accepte le programme énoncé ci-dessus pour un montant total de 28 165.24 euros HT, **précise** que les crédits nécessaires sont portés au budget de la Ville, **autorise** le Maire à solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Général de l'Eure.

Adopté à l'unanimité.

N° 15-040 - ECOLE NOTRE DAME - REVISION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION MUNICIPALE

Mme Perchet rappelle que dans le cadre de la loi du 22/07/83 et du 25/01/85, la ville a obligation de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre Dame.

Le Conseil par délibération n° 96-65 du 19 avril 1996 a décidé de limiter les engagements de la ville aux seules obligations légales, donc de ne prendre en charge que les frais concernant les élèves de classes élémentaires résidant à Louviers. En outre, il a été décidé d'encadrer le régime de la participation communale par une convention entre la ville et l'OGEC (organisme de gestion des écoles catholiques).

Dans celle-ci, il est défini que le montant de la prise en charge des dépenses sera déterminé chaque année par le conseil municipal.

C'est pourquoi le rapporteur invite le conseil à réviser celui-ci et à le porter à 640,75 € par élève pour l'année scolaire 2014/2015, soit une progression de 1 %. Cette augmentation correspond à l'évolution du coût supporté par la ville pour un élève de l'école publique élémentaire qui en 2014 était de 634,41 €.

Mme Rouzée indique qu'elle ne prendra pas part au vote compte tenu de sa participation à l'Ogec.

Le Conseil **décide** que la participation de la ville de Louviers, par élève de classe élémentaire fréquentant l'école Notre-Dame et résidant à Louviers est portée à 640,75 € au titre de l'année scolaire 2014/2015.

Adopté par 28 voix pour et 3 abstentions.

N° 15-041 - SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ADHERENTES A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

A préalable, M. le Maire fait observer que l'enveloppe est identique à l'année précédente.

Mme Ouadah rapporte qu'après étude des bilans de la saison sportive passée et des projets d'activités pour la saison en cours, il est proposé au Conseil Municipal la liste des subventions destinées aux associations sportives et à l'OMS (voir ci-joint annexé).

En conséquence, il convient de définir les rôles et interventions des associations en fonction de cette subvention.

Le conseil est donc invité à approuver les termes de la convention annexée à cette délibération.

Le Conseil **décide** d'adopter la liste des subventions, **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville (Fonction 411 article 6574).

Adopté à l'unanimité.

N° 15-042 - SCENE NATIONALE : GRATUITE DES SPECTACLES SAISON 2014/2015 POUR LES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES DE LOUVIERS – PRISE EN CHARGE POUR LES ELEVES DES COLLEGES ET LYCEES.

Dans sa délibération N° 97-138 du 13 novembre 1997, le Conseil autorisait l'établissement d'une convention établissant une coopération entre la Ville de Louviers et la Scène Nationale Evreux–Louviers aux fins d'assurer une programmation culturelle de qualité, confirmée et renforcée par la convention du 24 mars 2006.

Cette initiative doit profiter aux enfants et aux jeunes dans le cadre scolaire.

Dans cette perspective, les tarifs d'accès aux spectacles ne doivent pas constituer un obstacle à la participation de tous les élèves en particulier dans l'enseignement primaire.

Il est donc proposé de confirmer la gratuité pour les élèves du primaire et d'apporter une aide financière pour les élèves des collèges et lycées à hauteur de 50% du coût de l'entrée.

Pour la saison 2014/2015 le dispositif est géré par l'abonnement pour un coût prévisionnel au titre de l'exercice 2015 s'élevant à 9 000 €.

Le Conseil décide de prendre en charge la totalité des frais d'entrées aux spectacles de la Scène Nationale des élèves des écoles primaires et 50% pour les élèves des collèges et lycées de Louviers, pour un montant de 9 000 €, **dit** que les crédits nécessaires sont portés au budget de la Ville

Adopté à par 30 voix pour et 1 abstention.

N° 15-043 - SCENE NATIONALE – AVENANT A LA CONVENTION POUR LA SAISON 2014-2015

Par délibération du 24 mars 2006, la Ville de Louviers a adopté une nouvelle convention avec la Scène nationale, pour la mise en œuvre d'activités culturelles autour d'une programmation destinée à favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre.

Cette convention stipule que « *la Ville de Louviers verse à la Scène nationale une subvention annuelle de fonctionnement, subvention d'équilibre destinée à compenser*

l'insuffisance des prix d'entrée ». Le montant de cette subvention doit faire l'objet d'un avenant annuel.

Il vous est donc proposé d'adopter un avenant à cette convention, fixant pour l'année 2015 une subvention de 200 000 €.

M. le Maire précise :

C'est une subvention de 210 000 euros en 2014 qui passe à 200 000 euros en 2015. Le montant a été élaboré en septembre dernier avec le Directeur de la Scène nationale, M. Dereuder. Il s'agit d'une baisse de moins de 5%.

M. Martin intervient :

La subvention a toujours été de 250 000 euros annuel. De toute façon, je voudrai dire ce qu'est une politique d'action culturelle publique. C'est quelque chose qui s'est construit dans des outils publics d'action culturelle qui ont un certain nombre de principes de fonctionnement. Il ne s'agit pas de faire un festival quand on rencontre un pianiste.

Nous avons décidé de donner comme pilier de la politique culturelle, la Scène Nationale qui n'est pas une compagnie de théâtre comme beaucoup le croient. Cette politique doit être confiée à des professionnels avec un programme global dans la durée avec une diversité de programmation. Le rôle des politiques est de définir les priorités, l'orientation de cette Scène Nationale. Je suppose que personne d'entre vous ne sait que l'un des objectifs est l'ouverture sur les cultures du monde par exemple. Vous vous contentez de faire du saupoudrage, de la programmation au coup par coup comme dans les petits villages sans savoir ce qu'est une politique d'action publique, sans savoir ce qui s'est fait sur ce territoire qui a fait de Louviers la capitale culturelle de l'Eure et que vous êtes en train de détruire.

Nous avons affirmé l'intercommunalité de la culture en matière de spectacle.

Le contrat passé avec la Scène Nationale était de construire un public.

Vous faites du saupoudrage et cela s'accompagne d'une baisse de subvention de 50 000 euros.

Nous avons construit un théâtre à Louviers. En baissant la subvention, vous êtes en train de détruire la politique culturelle vivante, diversifiée et de qualité à Louviers en s'appuyant sur la Scène Nationale.

M. le Maire répond :

La Scène Nationale m'a fait part d'une difficulté de 20 000 euros que la municipalité de M. Martin n'a pas réglée en 2013. La municipalité de M. Priollaud va les payer pour régler les arriérés de M. Martin qui, faut-il le rappeler, avait diminué de 50 000 euros la subvention à la scène nationale à l'époque où il était maire...

M. Martin dit :

C'était votre budget en 2014, c'est donc vous qui n'avez pas réglé cette somme.

Le Conseil **approuve** les termes de l'avenant à la convention liant la Ville de Louviers et la Scène nationale, **décide** d'attribuer une subvention d'un montant de 200 000 € au titre de la saison 2014/2015, **dit** que les crédits nécessaires sont portés au budget de la Ville, **autorise** le Maire de Louviers à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Louviers et la Scène nationale.

Adopté par 25 voix pour et 6 abstentions.

**N° 15-044 - ASSOCIATION ARTE & ART – FESTIVAL JAZZ A LOUVIERS
DU 10 AU 14 JUIN 2015 - SUBVENTION**

Mme LANGEARD rappelle qu'en profitant du cadre des caves du Moulin, les Jam Sessions initiées en septembre 2007, ont rencontré et fidélisé leur public. C'est de cette réussite qu'est née l'idée de créer le festival « *Jazz à Louviers* », organisé par l'Association Arte & Art, depuis 2009 et la Ville de Louviers.

Cette manifestation se déroulera du 10 au 14 juin 2015 inclus et combinera deux formules, le festival OFF et la programmation IN.

Le Festival mettra cette année **un pays européen – l'Espagne et sa capitale catalane Barcelone** - à l'honneur. La Ville toute entière vivra à l'heure espagnole le temps du Festival ainsi que les choix de programmations.

Le festival OFF poursuivra son objectif d'aller **chercher tous les publics** où qu'ils puissent se trouver. Des concerts gratuits seront présentés en ville (terrasses de café, marché,...).

La programmation IN donne également **la priorité à la qualité** et accueillera des artistes de renommée internationale

Cette année encore, le Festival aura une attention particulière pour de jeunes formations (scènes ouvertes), un partenariat avec les écoles de Jazz de la Région en ouverture. Tout en maintenant les rendez-vous précédents (*Petit goûter du jazz*, ouverture sur la Ville et les Associations,...)

L'Ecole de Musique Maurice Duruflé participera à l'ouverture du festival au Moulin au cours de la soirée « *Ecoles en jam* ».

L'association organise la manifestation : la programmation des artistes, la communication, l'organisation technique (dont le recrutement de personnel qualifié, la location de matériel scénique ...), la logistique (hébergement, restauration, transport des artistes et des techniciens), la billetterie et la recherche de subventions (publiques et privées)

La Ville met à disposition les lieux qui accueilleront les concerts et activités et les personnels qui y sont affectés et soutient le Festival en assurant un soutien logistique et technique conséquent (installations techniques extérieures, communication, mise à disposition de véhicules,...)

Pour mener à bien ce projet, une subvention d'un montant de **21 000 €** est sollicitée auprès de la ville.

Le Conseil **accorde** à l'Association Arte & Art une subvention d'un montant de 21 000 €, **dit** que les crédits nécessaires sont portés au Budget Primitif de la ville pour l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité.

N° 15-045 - GRAND FORUM – CONVENTION D’UTILISATION DE LA SARL CINEMA GRAND FORUM

Par délibération n° 05-202 du conseil municipal en date du 16 décembre 2005 une convention d’utilisation du Grand Forum entre la Ville de Louviers et la SARL Cinémas Grand Forum a été conclue pour une durée de neuf ans à compter du premier janvier 2006.

Elle est arrivée donc à échéance au 1^{er} janvier 2015 et prolongée en l’état jusqu’au 31 mars 2015 par délibération n° 14-237 du conseil municipal en date du 12 Décembre 2014.

Le texte de la nouvelle convention qui est aujourd’hui **soumis** reprend la quasi-totalité des termes de la convention précédente.

Toutefois ce texte prévoit les modifications suivantes :

- Durée de la convention : trois ans à compter du 1^{er} avril 2015 (au lieu de 9 ans précédemment)
- Ajout d’un texte en annexe reprenant les obligations liées au versement d’une subvention annuelle et précisant l’organisation de réunions d’un Comité de Pilotage chargé de proposer de nouveaux projets en termes d’offres et de contenus et de développement d’infrastructures nouvelles permettant de soutenir l’attractivité du Grand Forum.

Il est demandé au Conseil d’examiner et de se prononcer sur le renouvellement à compter du 1^{er} avril 2015 de cette convention à laquelle est ajoutée une annexe.

M. Martin prend la parole :

A chaque fois que vous recevez quelqu’un, vous dites qu’il y a un consensus. Vous avez la désagréable habitude de faire parler les autres. Le Directeur du cinéma est-il satisfait ?

M. le Maire répond :

Cette convention a été élaborée conjointement avec le directeur du cinéma. On travaille dans de très bonnes conditions avec lui ; il est agacé que vous cherchiez systématiquement à l’instrumentaliser.

Le Conseil **approuve** les termes de cette convention et de l’annexe y afférent, **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté par 25 voix pour et 6 abstentions.

N° 15-046 - NORMANDIE IMPRESSIONNISTE 2015 – 2016 – ADHESION AU GIP

Mme LANGEARD expose que le GIP NORMANDIE IMPRESSIONNISTE, dont le siège est situé au 14 bis, avenue Pasteur à ROUEN, organise son prochain Festival sur le thème des « PORTRAITS » du 16 avril au 26 septembre 2016.

A cette occasion, plusieurs manifestations seront programmées à Louviers en 2016 (au Musée et dans la Ville). Ces manifestations, dont le contenu sera validé par le Conseil

Scientifique du Festival, seront soutenues financièrement par le GIP Normandie Impressionniste.

Le fonctionnement du GIP Normandie Impressionniste est constitué de membres fondateurs et de membres adhérents.

La Ville de Louviers souhaite renouveler son adhésion au GIP et donc verser une cotisation de 5 000,00€ en deux versements (2 500€ en 2015 et 2 500€ en 2016).

Le Conseil autorise le Maire ou son représentant à apporter son adhésion et sa contribution financière auprès du GIP Normandie Impressionniste pour l'organisation du Festival 2016, **dit** que les crédits nécessaires sont portés au Budget Primitif de la ville pour l'exercice 2015, **autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes

Adopté à l'unanimité.

N° 15-047 - PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION - AVIS

Mme ROUZÉE rappelle que le territoire de Louviers a subi dans le passé des inondations dont la dernière date de l'année 2001 et qu'à ce titre il est concerné par le Plan de Prévention des Risques D'inondation (PPRI) Eure Aval approuvé le 19 septembre 2003.

A l'échelle régionale et notamment en raison de sa proximité avec la Seine, il s'inscrit également dans le Territoire de Risque d'Inondation (TRI) « Rouen Louviers Austreberthe » constitué de 64 communes regroupées autour des aires urbaines de Rouen, Louviers, Pont de l'Arche, Duclair et Barentin.

Par ailleurs, sur un plan national, ce TRI appartient au bassin Seine Normandie qui est lui-même composé de 16 TRI, au sein duquel 376 communes rassemblent 70 % de la population qui est exposée au risque d'inondation.

Pour limiter les impacts des inondations, un plan de gestion des risques d'inondation a été élaboré pour chaque bassin concerné conformément à la stratégie nationale de prévention des risques d'inondation approuvée le 07 octobre 2014.

En ce qui concerne le contexte régional, cette volonté s'est traduite dans la réalisation d'un plan de gestion des risques particulier qui est un véritable document stratégique pour la gestion des inondations sur le bassin Seine-Normandie.

Cette démarche repose notamment sur :

- L'évaluation préliminaire des risques ;
- L'identification des territoires à risques importants ;
- La cartographie des surfaces inondables ;
- La mise en place d'une stratégie pour une période de 6 ans qui respecte 4 grands objectifs (la réduction de la vulnérabilité des territoires, les actions sur les aléas pour réduire le coût des dommages, le raccourcissement des délais de retour à la normale et la mobilisation de tous les acteurs).

En termes de calendrier, l'approbation de ce plan par un préfet coordonnateur sera effective en fin d'année 2015, l'approbation des stratégies locales de gestion des risques d'inondation interviendra en fin d'année 2016 et enfin sa mise en œuvre aura lieu pendant la période 2016-2021).

Une fois ce plan approuvé, les PPRI et les documents d'urbanisme tels que les PLU ou bien les SCOT devront mis en comptabilité.

En amont de cet échéancier les Maires concernés sont invités à donner un avis sur le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine Normandie.

Dans la mesure où la ville de Louviers appartient pleinement à un vaste périmètre qui a une pertinence et une cohérence pour lutter contre les inondations, il y a lieu de donner un avis favorable sur le plan élaboré par les services de l'Etat.

Le Conseil donne un avis favorable au plan de gestion des risques d'inondation élaboré pour la période 2016-2021

Adopté à l'unanimité.

N° 15-048 - SILOGE – OPERATION L'EPERVIER – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIRIES ET DES EQUIPEMENTS COMMUNS

Mme Rouzée rappelle que, par délibération n°03-184 du 15 décembre 2003, le Conseil Municipal a accepté le principe de rétrocession des voiries et des équipements communs de l'opération de construction de 50 pavillons locatifs, chemin de la Mare Hermier à Louviers, réalisée par la SILOGE et dénommée "L'Epervier". Le permis de construire pour ces logements a été délivré le 16 novembre 2004.

Le 9 mai 2005, dans la délibération n°05-067, l'assemblée délibérante décidait de dénommer les voies de cette opération des noms de rue des Trois Mousquetaires, Allée d'Artagnan, allée du Cardinal, Allée des Ferrets, Allée Milady.

Puis, le 31 mai 2013, l'acte de rétrocession entre la SILOGE et la Commune, de la parcelle AL 380, d'une superficie de 6 334 m² comprenant les voiries et les équipements communs de l'opération, était signé.

Depuis, cette parcelle a été scindée en deux :

- la parcelle AL 388 qui est composée essentiellement des voiries et des réseaux publics de l'opération. Elle est destinée à être incorporée dans le Domaine Public Communal.
- la parcelle AL 389, qui est aménagée en espace vert. Elle doit rester propriété privée de la Commune afin de constituer à terme un parc urbain.

Le rapporteur propose donc de constater et prononcer le classement dans le Domaine Public Communal de la parcelle AL 388 d'une superficie de 4 418 m², correspondant aux voiries, d'une longueur totale de 407 mètres, et aux espaces communs de l'opération

L'Epervier. La longueur des voies destinées à être incorporées dans le Domaine Public Communal, se décompose ainsi :

- Rue des Trois Mousquetaires 190 ml
- Allée d'Artagnan 62 ml
- Allée du Cardinal 63 ml
- Allée des Ferrets 59 ml
- Allée Milady 33 ml

M. Martin demande :

Est-il exact que lors du recensement complémentaire de l'année dernière, on comptait des habitants en plus et que vous n'avez pas communiqué ces chiffres ?

M. le Maire répond :

Louviers compte 297 habitants supplémentaires. J'ai communiqué ce chiffre à la presse au mois de décembre et il a été publié dans la Dépêche de Louviers. Quel est le sens de votre question M. Martin ?

M. Martin ne répond pas.

Le Conseil

constate que la parcelle AL 388 d'une superficie de 4 418 m², correspondant aux voiries, d'une longueur totale de 407 mètres, et aux espaces communs de l'opération L'Epervier, est affectée à un usage public,

précise que la longueur des voies destinées à être incorporées dans le Domaine Public Communal, se décompose ainsi :

- Rue des Trois Mousquetaires 190 ml
- Allée d'Artagnan 62 ml
- Allée du Cardinal 63 ml
- Allée des Ferrets 59 ml
- Allée Milady 33 ml

prononce le classement dans le Domaine Public Communal de cette parcelle cadastrée AL 389.

Adopté à l'unanimité.

N° 15-049 - LOTISSEMENT RESIDENCE DU DEFENDS 1 – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIRIES ET DES EQUIPEMENTS COMMUNS

Mme Rouzée rappelle que le Conseil Municipal, par délibération n°00-131 du 25 septembre 2000, a accepté la cession gratuite de l'ensemble des équipements communs de la "Résidence du Défends 1" relevant des compétences communales : lots 43, 45 à 49. Ce lotissement comportant 42 lots à bâtir était réalisé par la SA CLEVERTE "Le Fond du Val". Le lot 43 correspondait aux emprises de voiries, les lots 45 à 47 aux espaces verts, le lot 48 à une emprise foncière pour l'élargissement de la rue Leroy Mary et le lot 49 à l'emprise d'un poste de transformation électrique. Ce lotissement a été autorisé par arrêté municipal du 25 octobre 2000.

Dans sa délibération n°03-129 du 29 septembre 2003 le Conseil Municipal décidait de baptiser les voiries de cette opération des noms de rue du Lotus Bleu, rue de la Serpe d'Or, rue Corto Maltese et rue du Secret de l'Espadon. Puis par délibération n°04-022 du 16 février 2004, le Conseil approuvait le classement dans le Domaine Public Communal après cession gratuite de la parcelle de terrain cadastrée AS 513 qui correspondait au lot 48 du lotissement pour l'élargissement de la rue Leroy Mary. Ce lot était cédé gratuitement le 17 septembre 2004 et classé dans le Domaine public le 19 mai 2005.

Depuis lors l'ensemble des lots à bâtir a été commercialisé et les travaux de construction des habitations achevés. Après vérification par les Services Techniques de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et de la Ville de Louviers, les travaux réalisés par le lotisseur se sont avérés conforme au dossier de lotissement. Dès lors, rien ne s'opposait à la rétrocession de la voirie et des espaces communs conformément à la délibération n°00-131. L'acte de rétrocession de ces emprises a été signé le 30 décembre 2014. Il convient donc d'incorporer ces parcelles au Domaine Public Communal.

Le rapporteur propose de constater et prononcer le classement dans le Domaine Public Communal des parcelles AS 512, 516 et 531 d'une superficie respective de 4 179 m², 152 m² et 2 503 m² correspondant aux voiries, d'une longueur totale de 635 mètres, et aux espaces communs du lotissement "Résidence du Défends 1". Le linéaire des voies destinées à être incorporées dans le Domaine Public Communal, se décompose ainsi :

- Rue du Lotus Bleu 254 ml
- Rue de la Serpe d'Or 94 ml
- Rue Corto Maltese 125 ml
- Rue du Secret de l'Espadon 162 ml

Il est précisé que la longueur de la rue Corto Maltese correspond uniquement à sa partie située dans le lotissement Résidence du Défends 1.

Le Conseil

constate que les parcelles AS 512, 516 et 531 d'une superficie totale de 6 834 m² correspondant aux voiries d'une longueur totale de 635 ml, au terrain d'assiette d'un poste public de transformation électrique et aux espaces verts du lotissement Résidence du Défends 1, sont toutes affectées à un usage public.

précise que la longueur des voies destinées à être incorporées dans le Domaine Public Communal, se décompose ainsi :

- Rue du Lotus Bleu 254 ml
- Rue de la Serpe d'Or 94 ml
- Rue Corto Maltese 125 ml
- Rue du Secret de l'Espadon 162 ml

prononce le classement dans le Domaine Public Communal des trois parcelles cadastrées AS 512, 516 et 531.

Adopté à l'unanimité.

N° 15-050 - SAFER – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - PROPRIETES COMMUNALES CADASTREES ZB 64, 195 ET 685

Mme Rouzée informe que la Ville de Louviers doit gérer l'entretien de trois parcelles de terrain sur les coteaux des Monts à Louviers. Deux parcelles cadastrées ZB 64 et 195 d'une superficie respective de 32 600 m² et 4 200 m² se situent à proximité de la sente de la Roquette et n'ont pas d'affectation précise depuis de nombreuses années. La dernière cadastrée ZB 685, présentant une surface de 3 085 m², est en cours d'acquisition suite à la délibération DEL2014-209 du 17 novembre 2014 afin de préserver ces coteaux.

Comme évoqué lors de l'exposé pour l'acquisition de la parcelle ZB 685, afin d'assurer une gestion efficace de ces parties de coteaux et procéder néanmoins un entretien dans le respect de la biodiversité, un partenariat, sous forme de convention de mise à disposition, peut être instauré avec la SAFER de Haute-Normandie. L'objectif à atteindre consisterait au maintien en herbe de ces terrains par une gestion pastorale adaptée afin d'éviter l'enfrichement des lieux.

Dans ce cadre, la SAFER souhaite imposer au futur exploitant des contraintes d'entretien des parcelles en appliquant un cahier des charges type "Coteaux Vallée de Seine exploités par le Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie" Pâturage extensif. Il est à noter que ce partenariat avec la SAFER pourrait être développé sur ces coteaux des Monts avec les propriétaires privés afin d'assurer la mise en valeur de ce site naturel.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise à disposition de la SAFER de Haute-Normandie, pour une période de six années, des parcelles cadastrées ZB 64, 195 et 685, d'une superficie totale de 39 885 m² selon les modalités indiquées dans le projet de convention à intervenir avec la Commune.

M. Martin intervient :

Vous nous avez accusés de vendre le foncier pour boucler le budget. Je ne manquerai pas de vous rappeler que nous avons acheté beaucoup plus de choses utiles que nous avons vendues de choses inutiles, de l'immobilier qui ne servait à rien. Nous avons acheté beaucoup plus d'actifs pour la Ville.

Le Conseil **approuve** la mise à disposition de la SAFER de Haute-Normandie, pour un période de six années, les parcelles cadastrées ZB 64, 195 et 685, d'une superficie totale de 39 885 m² selon les modalités indiquées dans le projet de convention à intervenir avec la Commune afin de préserver et valoriser ces espaces, **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, les avenants éventuels et tout autre document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

**N° 15-051 - ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE (EPFN) –
DEMANDE D'INTERVENTION – OPERATION IMMOBILIERE DES RUES
AUX HUILIERS ET TATIN – PROPRIETES CADASTREES XC 25 ET 254**

Mme Rouzée rappelle que la Ville de Louviers a acquis en 1995 une propriété cadastrée XC 253, située 28 à 32 rue aux Huiliers, afin de réaliser "une opération immobilière participant à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat". Cette acquisition était aussi motivée par la mise à l'alignement du bâti de la parcelle, conformément au Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 20 décembre 1984, et mis en compatibilité et approuvé le 1^{er} juin 1992. Suite à la libération de toute occupation des locaux, par délibération n°12-197 du 19 novembre 2012, le Conseil Municipal avait approuvé l'opération de démolition de la totalité des bâtiments très vétustes situés sur cette parcelle. Ces travaux ont été achevés en juillet 2013.

Le recul sur alignement, prévu au POS de 1984, a été abandonné à l'occasion de la révision de 1999 en raison notamment de l'évolution des tendances en matière de sécurité et de la création d'une voie nouvelle, la rue Auguste Fromentin, dans l'espace Pierre Mendès France. Néanmoins, afin de poursuivre l'objectif initial de 1995 en matière d'habitat, lors de la modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 30 juin 2014, ce dernier a instauré un emplacement réservé (n°35) en vue de la réalisation d'un programme de logements sur les deux parcelles jouxtant la propriété communale. La superficie de 417 m² des trois parcelles réunies permettait d'envisager un programme de construction de logements en plein cœur de ville.

Depuis, les propriétaires des deux parcelles susvisées ont été prévenus des intentions de la Commune et il convient maintenant d'engager les acquisitions. Toutefois, le délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement implique une période de "réserve foncière", il est souhaitable de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie et de lui confier la négociation avec les propriétaires.

Le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de confier à l'Établissement Public Foncier (EPF) de Normandie, pour le compte de la Ville de Louviers, l'acquisition, à l'amiable ou au besoin par voie d'expropriation, de la propriété cadastrée XC n°25, située 20 rue Tatin, d'une superficie de 67 m², appartenant à Monsieur Boucher et de la propriété cadastrée XC n°254, située 26 rue aux Huiliers, d'une superficie de 109 m², appartenant à Madame Gubri. La commune s'engage au rachat de cette réserve foncière dans un délai n'excédant pas cinq années à compter de la date d'acquisition par l'EPF de Normandie.

Le Conseil

décide l'acquisition de la propriété cadastrée XC n°25, située 20 rue Tatin, d'une superficie de 67 m², appartenant à Monsieur Boucher et de la propriété cadastrée XC n°254, située 26 rue aux Huiliers, d'une superficie de 109 m², appartenant à Madame Gubri.

demande l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à ces acquisitions à l'amiable, ou au besoin, par voie d'expropriation, afin constituer une réserve foncière nécessaire à la réalisation d'une opération de construction dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat afin de diversifier l'offre de logements.

s'engage à procéder au rachat des propriétés cadastrées XC 25 et 254 auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie au terme d'une période maximum de cinq (5) années à compter de la date d'acquisition.

autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie, les avenants éventuels et toutes pièces se rapportant à ces acquisitions.

Adopté à l'unanimité.

N° 15-052 - SYNDICAT D'ELECTRICITE - TRAVAUX 2015 – RESEAUX ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - RUE DU BAL CHAMPETRE TRANCHE 3

M. Bidault rappelle que par délibération n°14-038 du 27 janvier 2014, le Conseil Municipal a adopté le projet d'étude présenté par le SIEGE pour la mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques de la rue du Bal Champêtre "Bal Champêtre TR3" pour sa partie comprise entre l'avenue des Amoureux et la rue du Onze novembre 1918. Ce projet faisait suite aux deux premières tranches de travaux réalisés précédemment sur l'axe Bal Champêtre / Fougères.

Après étude, la troisième tranche envisagée s'avère financièrement trop importante compte tenu notamment des travaux connexes à entreprendre dans les voiries jouxtant la rue du Bal Champêtre. Il a donc été envisagé de traiter la fin des travaux de cette voie en deux portions délimitées de la manière suivante :

- Bal Champêtre TR3 qui porte sur le secteur situé entre l'avenue des Amoureux et la rue Roger Salengro ;
- Bal Champêtre TR4 qui porte sur le secteur situé entre la rue Roger Salengro et la rue du 11 novembre.

Il est précisé que les travaux envisagés avec le SIEGE englobent également la mise en souterrain et le renforcement du réseau d'éclairage public à l'instar des précédentes tranches.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure a, quant à elle, déjà engagé la rénovation du réseau public d'eau potable sur la portion de voie correspondant à la nouvelle tranche 3 et a programmé la réfection de la voirie afin que la partie de voie comprise entre Amoureux et Salengro soit totalement rénovée (chaussée et trottoirs) d'ici septembre 2015. Cette rénovation inclura la création d'un trottoir aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) a donc finalisé les études sur cet axe qui ont conduit à fournir un projet technique pour cette troisième tranche de travaux. Ces travaux portent donc sur l'effacement du réseau basse tension, du réseau téléphonique et du réseau d'éclairage public pour la portion de la rue du Bal Champêtre comprise entre l'avenue des Amoureux et la rue Roger Salengro, la 4^{ème} impasse du Bal Champêtre et l'amorce des voies adjacentes.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération de mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public est subordonnée à l'accord de la Commune qui

s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci- annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 161 666,67 €
- en section de fonctionnement : 29 166,67 €

Ces montants se décomposent ainsi :

Dépenses d'investissement :

- Réseaux électriques : 200 000€ TTC montant estimé soit, pour la Commune, une participation de 108 333,34€
- Réseaux d'éclairage public : 64 000€ TTC montant estimé soit, pour la Commune, une participation de 53 333,33€

Dépenses de fonctionnement :

- Réseaux téléphoniques : 35 000€ TTC montant estimé soit, pour la Commune, une participation de 29 166,67€

Il est précisé que les montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil **approuve** le projet de mise en souterrain du réseau d'éclairage public pour la portion de la rue du Bal Champêtre comprise entre l'avenue des Amoureux et la rue Roger Salengro, la 4^{ème} impasse du Bal Champêtre et l'amorce des voies adjacentes **décide** de confier la Maîtrise d'Ouvrage des travaux sur le réseau d'éclairage public au SIEGE dans le cadre de la construction d'un ouvrage commun

adopte le projet de mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public "Bal Champêtre TR3" pour la portion de la rue du Bal Champêtre comprise entre l'avenue des Amoureux et la rue Roger Salengro, la 4^{ème} impasse du Bal Champêtre et l'amorce des voies adjacentes, présenté par le SIEGE dont les conditions financières sont détaillées dans la convention ci-annexée

décide d'inscrire, à son budget, les dépenses correspondantes

autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération, notamment la convention de participation financière annexée à la présente et ses avenants éventuels.

Adopté à l'unanimité.

N° 15-053 - MARCHES PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES – TRAVAUX NEUFS ET PETITS ENTRETIENS PONCTUELS SUR LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE LOUVIERS – PROCEDURE ADAPTEE – ATTRIBUTION – AUTORISATION.

M. Bidault rappelle que la ville de Louviers souhaite réaliser des travaux neufs et les petits entretiens ponctuels sur le réseau d'éclairage public de la commune.

Dans cet objectif, une consultation a été lancée en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics. Le marché à intervenir sera conclu pour un montant annuel maximum de 250 000.00 € HT.

Le marché à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il sera ensuite renouvelable trois fois, pour la même période, par tacite reconduction pour les années 2016, 2017 et 2018.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été publié le 6 novembre 2014 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics. La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 1^{er} décembre 2014 à 16h30.

Après ouverture des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur a demandé aux services municipaux de procéder à l'analyse des dossiers.

Au terme des négociations menées par le représentant du pouvoir adjudicateur, celui-ci a décidé d'attribuer les travaux neufs et les petits entretiens ponctuels sur le réseau éclairage public sur la ville de Louviers à l'entreprise LESENS ELECTRICITE CITEOS, sise Zone Industrielle n°1, Rue de Cocherel, BP 1713, 27017 EVREUX Cedex, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugements des offres prévus dans le règlement de consultation.

Les travaux ont été attribués pour le montant suivant :

Montant maximum annuel : 250 000.00 € HT

Le Conseil **accepte** la réalisation des travaux neufs et les petits entretiens ponctuels sur le réseau éclairage public de la ville de Louviers, **prend acte** de l'attribution du marché à l'entreprise ci-dessous citée, **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer d'une part le marché correspondant avec l'entreprise LESENS ELECTRICITE CITEOS, sise Zone Industrielle n° 1, Rue de Cocherel, BP 1713, 27017 EVREUX pour un montant maximum annuel de 250 000.00 € et d'autre part les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% du marché initial, dans le respect global de l'estimation prévisionnelle, **dit** que les bons de commande passés sur ce marché seront imputés sur le budget principal.

Adopté à l'unanimité.

N° 15-054 - MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE ELECTRIQUE COORDONNE PAR LE SIEGE

M. Duvéré rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'ouverture des marchés de l'énergie initiée depuis 2007 se poursuit avec la disparition, au 1^{er} janvier 2016, des tarifs de vente d'électricité pour les contrats concernant les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Pour cette date, une mise en concurrence est nécessaire.

Le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) propose la mise en place d'un groupement de commande afin d'accompagner les collectivités dans la démarche et obtenir des tarifs plus intéressants, s'appuyant sur un volume important.

En plus des contrats évoqués ci-dessus, il est également mis en place un lot pour l'énergie liée à l'éclairage public.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal, conformément au projet de convention joint, d'adhérer au groupement de commande présenté ci-dessus.

M. Martin prend la parole :

On peut se demander quand les élus de l'Eure se décideront à se débarrasser du SIEGE qui est un fromage à sénateur, coûteux et obsolète.

Le Conseil

décide D'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la collectivité, pour ce qui concerne les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 kVA et aux installations d'éclairage public, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement.

approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE et figurant en annexe à la présente,

autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte constitutif annexé à la présente et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° 15-055 - QUARTIER MAISON ROUGE – CREATION D'UNE VOIE – DENOMINATION – ESPLANADE DU 9 MAI (JOURNEE DE L'EUROPE)

M. Duvéré informe que dans le cadre des aménagements du quartier Maison Rouge, une voie nouvelle est créée dans le prolongement de la rue de Weymouth. Cette dernière va relier la rue de la Maison Rouge à l'avenue du Maréchal Leclerc.

Cette création s'accompagne par l'édification de deux immeubles, dont les Maîtres d'Ouvrage sont la SECOMILE et la CASE, de part et d'autre de cette nouvelle voie.

La SECOMILE a sollicité la Commune pour établir les adresses postales de son futur bâtiment. Une de ses adresses se situe directement sur la voie nouvelle. De même, le bâtiment de la CASE va accueillir des activités qui vont nécessiter la mise en place de nouvelles adresses.

Le rapporteur propose donc de dénommer :

- La voie de desserte dans le prolongement de la rue de Weymouth, qui va relier la rue de la Maison Rouge à l'avenue du Maréchal Leclerc : **Esplanade du 9 Mai**

M. Larue intervient : Je respecte mes électeurs donc je m'abstiens. M. le Maire dit : Nous inviterons les 3 comités de jumelage pour dévoiler la plaque du 9 mai. Je ne sais pas s'il existe dans d'autres communes des voies portant ce nom. La Journée de l'Europe est souvent méconnue des citoyens ; c'est un acte qui a du sens dans ce quartier de Maison Rouge.

Le Conseil **décide** que la voie de desserte dans le prolongement de la rue de Weymouth, qui va relier la rue de la Maison Rouge à l'avenue du Maréchal Leclerc, prendra le nom de **Esplanade du 9 Mai**

Adopté par 30 voix pour et 1 abstention.

N° 15-056 - PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DE LA VILLE DE LOUVIERS AUPRES DE LA CAISSE DES ECOLES

M. le Maire rappelle que par délibération n° 06-51 en date du 24 mars 2006, la Caisse des Écoles, établissement public municipal, a été désignée en qualité de structure juridique porteuse du dispositif « Programme de Réussite Educative ».

Ce programme consiste à appréhender les difficultés de l'enfant en s'appuyant sur une prise en charge individualisée et contractualisée avec la famille dans des domaines variés et durant le temps périscolaire.

Aussi, afin d'assurer la mise en œuvre de ce programme, le comité d'administration a autorisé, depuis 2006, la mise à disposition d'un poste et demi des effectifs de la Ville de Louviers auprès de la Caisse des Écoles.

Considérant la pertinence de ces mises à disposition dans le fonctionnement de la structure, il est proposé à l'assemblée délibérante de les renouveler à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une période d'un an.

Ainsi, la Caisse des Ecoles reversera trimestriellement à la Ville de Louviers le montant des appointements et charges afférentes aux emplois suivants :

- 1 poste du cadre d'emploi des adjoints d'animation
- 0,5 poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs

Le Conseil

décide d'adopter les dispositions décrites ci-dessus,

autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de personnels de la Ville de Louviers auprès de la Caisse des Ecoles à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une période d'un an renouvelable.

dit que les mises à disposition feront l'objet d'actes individuels.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.

M. Martin prend la parole : De façon sans doute inattentive et non de manière perverse, nous sommes cités tout à fait incorrectement dans ce compte-rendu puisque nous n'avons jamais dit « Le juge, on s'en fout » mais le « Le juge s'en fout » de qui a provoqué du vacarme ; c'était cela le sens de notre intervention et vous nous faites dire le contraire de ce que nous avons dit. Je demande officiellement à ce que cela soit rectifié. Par ailleurs, l'opposition a indiqué qu'elle ne pouvait pas voter dans un contexte où on n'entendait rien. Nous voulons que ce soit porté au compte-rendu car nous estimons que nous ne pouvions pas correctement voter dans la mesure où l'on n'entendait pas les délibérations.

M. le Maire répond : De vos aveux à la presse, vous avez tenté, en vain, de faire obstruction au bon déroulement du Conseil municipal. C'est pitoyable de la part d'un élu de la République.

La séance est levée à 22h20.

Les décisions prises en exécution des délégations votées au Maire du 27 janvier 2015 au 17 février 2015 ont été portées à la connaissance du Conseil et distribuées avec l'ordre du jour.

Fait à Louviers, le - 5 MAI 2015
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Priollaud", with a horizontal line underneath.

ANNEXE A LA DELIBERATION n° 15-032

Associations et divers organismes	2015		
	Subvention Fonctionnement	Subvention Exceptionnelle	Total des subventions
Syndicats			
CFDT - Union locale	800 €		800 €
CGT - Union locale	800 €		800 €
FO - Union locale	800 €		800 €
<i>Total</i>	<i>2 400 €</i>		<i>2 400 €</i>
Musique			
Chorale le Tourdion	300 €		300 €
Harmonie municipale	2 000 €	2 500 €	4 500 €
<i>Total</i>	<i>2 300 €</i>	<i>2 500 €</i>	<i>4 800 €</i>
Association de Quartier			
Association pour la défense et l'animation du Clos Morlet	1 000 €		1 000 €
Comité de défense et d'animation du Quartier Ouest	1 000 €		1 000 €
Le Clos Saint Lubin	1 000 €		1 000 €
<i>Total</i>	<i>3 000 €</i>		<i>3 000 €</i>
Jumelages			
Comité de jumelage Franco-Allemand	3 500 €		3 500 €
Comité de jumelage Franco-Anglais	2 000 €		2 000 €
Comité de jumelage Franco-Italien	1 600 €		1 600 €
<i>Total</i>	<i>7 100 €</i>		<i>7 100 €</i>
Associations Caritatives			
Restaurants du Cœur	3 000 €		3 000 €
Secours catholique	2 000 €		2 000 €
Secours populaire	4 000 €		4 000 €
<i>Total</i>	<i>9 000 €</i>		<i>9 000 €</i>
Anciens Combattants			
CEAPAC	1 600 €		1 600 €
<i>Total</i>	<i>1 600 €</i>		<i>1 600 €</i>
Coopération décentralisée			
Amis de Timia	1 700 €		1 700 €
Artisans du Monde	2 500 €		2 500 €
Jeunes écoliers du Monde	1 700 €		1 700 €
<i>Total</i>	<i>5 900 €</i>		<i>5 900 €</i>
Culturelles			
Société d'Etudes Diverses de Louviers et de sa région	350 €		350 €
Les Macajas	150 €		150 €
Boule de Neige	400 €		400 €
<i>Total</i>	<i>900 €</i>		<i>900 €</i>
Activités de loisirs			
Anim'Azur	500 €		500 €
Au plaisir de coudre	300 €		300 €
Centre de formation et d'éducation de chiens	300 €		300 €
Cibistes lovériens	300 €		300 €
Club Tournesol	200 €		200 €
Club des Orchidées	600 €		600 €
Loisirs et Culture du Val Normand	300 €		300 €
Louviers Bridge Club	300 €		300 €

Modèle Air Club 27	300 €		300 €
Photo club de Louviers	500 €		500 €
<i>Total</i>	3 600 €		3 600 €
Enfance-Education			
Petites Canailles	500 €		500 €
Association de Gestion du Réseau d'éducation prioritaire	2 500 €		2 500 €
Lire et Faire Lire	200 €		200 €
<i>Total</i>	3 200 €		3 200 €
Handicap et insertion			
L'Abri	1 000 €		1 000 €
Paralysés de France	800 €		800 €
Trèfle à quatre feuilles	300 €		300 €
Coordination Handicap Normandie	500 €		500 €
Les Papillons blancs	200 €		200 €
<i>Total</i>	2 800 €		2 800 €
Défense aide et prévention			
Ligue des droits de l'Homme	500 €		500 €
Alcool Assistance Haute-Normandie	500 €		500 €
Alcool-Info Haute-Normandie	600 €		600 €
Association des Usagers des Transports Eure Seine	300 €		300 €
Centre d'information sur les Droits des femmes et des Familles	500 €		500 €
<i>Total</i>	2 400 €		2 400 €
Diverses			
Association des Monuments de Louviers et de ses 2 cantons	300 €		300 €
Amicale des Anciens Portenseigne Philips	200 €		200 €
Aumonerie de l'enseignement public du secteur nord	450 €		450 €
Scouts et guides de France	500 €		500 €
Maghreb Culture	1 000 €		1 000 €
<i>Total</i>	2 450 €		2 450 €
TOTAL GENERAL	46 650 €	2 500 €	49 150 €

Tableau Subventions 2015

DENOMINATION	MONTANT 2014	PROPOSITION 2015	Decision
AONES	9 010 €	10 000 €	UNANIMITÉ
Athlétisme "E.A.L."	10 500 €	10 500 €	UNANIMITÉ
Badminton "B.V.R.L."	5 030 €	5 500 €	UNANIMITÉ
Base ball "Wallabies"	5 900 €	6 350 €	UNANIMITÉ
Basket "A.L.H.B.C.I"	8 330 €	7 540 €	UNANIMITÉ
Billard "B.A.C.L"	1 200 €	1 620 €	UNANIMITÉ
Boules Lyonnaises	2 500 €	1 850 €	UNANIMITÉ
Boxe "L.F.B"	2 400 €	1 900 €	UNANIMITÉ
Bowling	2 500 €	2 000 €	UNANIMITÉ
Bujinkan	300 €	0 €	UNANIMITÉ
Colombophilie "A.G.C"	1 700 €	1 770 €	UNANIMITÉ
Cristal Major	100 €	0 €	UNANIMITÉ
Cyclisme "U.V.L."	12 600 €	12 270 €	UNANIMITÉ
Cyclotourisme "C.T.L"	1 100 €	750 €	UNANIMITÉ
Echecs "A.R.L"	1 800 €	1 700 €	UNANIMITÉ
Escrime "C.E.L"	5 200 €	5 200 €	UNANIMITÉ
Football "F.C.S.E"	8 550 €	10 810 €	UNANIMITÉ
Gym Fraternelle	6 010 €	5 070 €	UNANIMITÉ
Gym Plaisir	0 €	125 €	UNANIMITÉ
Haltérophilie "H.C.L"	1 800 €	0 €	UNANIMITÉ
Handball "E.V.D.R.L. H.B."	21 200 €	20 000 €	UNANIMITÉ
hockey sur glace	0 €	1 900 €	UNANIMITÉ
Sport pour toutes	1 500 €	3 310 €	UNANIMITÉ
Judo "J.C.L."	3 165 €	3 780 €	UNANIMITÉ
Karaté "S.K.L"	5 900 €	4 900 €	UNANIMITÉ
Natation "E.N.L."	11 965 €	9 765 €	UNANIMITÉ
NORMANDY RACING	200 €	0 €	UNANIMITÉ
Patinage "I.S.C.L"	7 300 €	7 200 €	UNANIMITÉ
Pétanque "L.P."	2 000 €	3 000 €	UNANIMITÉ
Spéléologie "les moranes"	200 €	800 €	UNANIMITÉ
Roller Hockey "R.H.L."	3 300 €	2 600 €	UNANIMITÉ
Tai chi chuan	100 €	150 €	UNANIMITÉ
Tennis "L.T.C"	9 015 €	8 630 €	UNANIMITÉ
Twirling	2 300 €	2 000 €	UNANIMITÉ
Volley	6 300 €	5 800 €	UNANIMITÉ
Yoga "Yogaïa"	265 €	370 €	UNANIMITÉ
Football américain "les loups"	3 800 €	4 250 €	UNANIMITÉ
OMS	14 960 €	16 590 €	UNANIMITÉ
TOTAL SUBVENTIONS	180 000 €	180 000 €	UNANIMITÉ

